

Liberté, Egalité, Fraternité : "Appliquons au quotidien notre devise"

2 €

L'itinérant

• Premier hebdomadaire de lutte contre la misère et la précarité •

L'ASAP À LA LOUPE



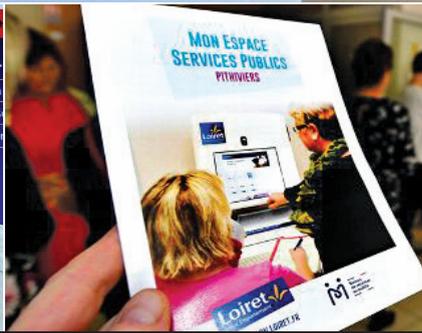
Accélération et simplification de l'action publique



Conseil des ministres
Paris - Mercredi 5 février 2020



DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE EN LIGNE
permis de conduire, en quelques clics !



26^e année • N° 1317 - DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020

HAUTS-DE-SEINE : INCUBATEURS POUR L'INNOVATION

à lire dans notre Encart **L'Île de France**

Annonces légales pages 31 à 62

Sommaire

L'itinérant

HEBDOMADAIRE FONDÉ LE 26 SEPTEMBRE 1994

Edité par **Com'Sol**

SARL de Presse au capital de 5.373,82 €
R.C. 398 427 062 • Code APE : 5813Z

Siège social

Bureau, Dépôt-ventes, Rédaction et administration :

3-5, rue de l'Atlas - 75019 Paris
Tél. 01 40 03 96 67 - Fax 01 40 03 96 87

Etablissements secondaires :

- 48, rue du 19 Janvier - 92380 Garches
Harold Hugonenc
- 13, bd Pasteur - 93320 Les Pavillons-sous-Bois
Alexandre Caron
- 40, avenue Thiers - 94210 La Varenne Saint Hilaire
Danielle Holland
- 23, rue Jean-Baptiste-Delambre - 77127 Lieusaint
Renaud Morelli
- 91, rue Jules-Jourdain, 78300 Poissy
Laure Lagier

mail : info@litrerant.fr

Site internet : www.litrerant.fr

Gérant et Directeur de la publication : Gilbert Caron

Administrateur : Fabrice du Repaire

Service annonces légales

Sophie, Stéphanie, Laure, Bernadette, Renaud, Rémi
01 40 03 96 85 et 01 40 03 96 90 • Fax : 01 40 03 96 87

Rédacteur en chef : Marcel Grenay •

Mails : mgrenay@free.fr

Rédaction : Assia Bedja

Dessin : Mutio

Co-fondateur : + Rodolphe Clauteaux

Courrier : Marie Aschehoug-Clauteaux

Mails : iotamarie@gmail.com



Imprimerie :

RPN - La Galiote

70 à 82 Rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine

Commission paritaire : N° 0224 C 88564

N° ISSN 1273-2230

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2020

L'itinérant est une marque déposée à l'INPI,

Le journal : « L'itinérant » a été désigné

comme publicateur officiel pour la période

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

par arrêté de Messieurs les Préfets :

de Paris, du 30 décembre 2019

de la Seine-et-Marne, du 27 décembre 2019

des Yvelines, du 19 décembre 2019

de l'Essonne, du 12 décembre 2019 modifié

par l'arrêté du 7 janvier 2020

des Hauts-de-Seine, du 20 décembre 2019

de la Seine-Saint-Denis, du 31 décembre 2019

du Val de Marne, du 31 décembre 2019 modifié

par l'arrêté du 13 janvier 2020

de toutes annonces judiciaires et légales prescrites
par le Code civil, les Codes de Procédure Civile
et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales
pour la publicité et la validité des actes de procédure
ou des contrats et de décisions de justice pour

Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine,
Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne



Origine du papier : Allemagne
Taux de papier recyclés : 100%
Ce journal est imprimé sur du papier porteur des labels :
Blue angel, FSC, PEFC, EU-Ecolabel, PEFC/10-31-1427

3/ Humour de Mutio

4/ Politique. L'Asap à la loupe

12/ Société. Tolérance zéro contre l'ignominie

15 à 30/ L'iti Île de France : pages consacrées aux arrondissements de Paris, aux communes de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et des départements limitrophes. Actualités culturelles, sociales, économiques, politiques. Des éléments pour mieux comprendre et vivre la Capitale et sa "Couronne".

31 à 62/ Annonces légales

63/ Société. L'OMS tire la sonnette d'alarme sur la nocivité des cigarettes électroniques

64/ Société. Selon des chercheurs, le nombre réel d'infections par le coronavirus serait largement supérieur au bilan des autorités

66/ Société. Le « gène gay » n'existe pas, confirme la plus grande étude ADN jamais réalisée

68/ Société. Les caméras piétons pour les policiers sont-elles inutilisables ?

69/ Le monde de Marie...

70/ Petites annonces & Courrier

71/ Mots fléchés

72/ Sudoku

Le journal : « L'itinérant » a été désigné comme publicateur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France,

par arrêté de Messieurs les Préfets : de Paris, du 30 décembre 2019 - de la Seine-et-Marne, du 27 décembre 2019 des Yvelines, du 19 décembre 2019 - de l'Essonne, du 12 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 7 janvier 2020

des Hauts-de-Seine, du 20 décembre 2019 - de la Seine-Saint-Denis, du 31 décembre 2019

du Val-de-Marne, du 31 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 13 janvier 2020

de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code civil,

les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité

et la validité des actes de procédure ou des contrats et de décisions de justice

pour Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Le règlement des annonces légales s'effectue au comptant. Les annonces légales ne sont pas reçues par téléphone.

Tarifs (hors taxes) pour une ligne de légale :

Paris - Hauts-de-Seine - Seine-Saint-Denis - Val-de-Marne : 5,39 € • Seine-et-Marne - Yvelines - Essonne : 5,14€

La ligne de 40 caractères.

Les surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes et alinéas sont définies par arrêtés d'habilitation.

Le calibrage de l'annonce est établi au lignomètre du corps employé, de filet à filet.

Humour de Mutio

U.S.A : DÉBUT DES PRIMAIRES DÉMOCRATES...



PLUS DE 3550 SANS-ABRI REÇUS À PARIS...



L'Asap à la loupe

Présenté en Conseil des ministres la semaine dernière, le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique devrait être adopté fin juin 2020 après son examen au Sénat puis à l'Assemblée nationale. Détails.

Nouvelle étape de la transformation de l'action publique engagée à la suite du grand débat national, le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap) vise à rapprocher l'administration du citoyen, à simplifier les démarches des particuliers et à faciliter le développement des entreprises, en accélérant les procédures administratives.

Le Gouvernement s'est engagé, lors du 4^e comité interministériel de la transformation publique, à supprimer 86 commissions consultatives. Ce travail a été entamé avec les décrets des 18 et 30 décembre 2019 et se poursuit avec ce projet de loi qui supprime ou regroupe 18 commissions consultatives pour lesquelles une disposition législative est nécessaire. Plus de 50 commissions ont déjà été supprimées. Ce travail de rationalisation permettra d'améliorer la qualité des textes, de raccourcir les délais, en supprimant des consultations devenues purement formelles, de dégager du temps administratif pour un meilleur accueil des usagers, et de développer de nouveaux modes de consultation plus ouverts à la société. Parallèlement, et pour rapprocher le service public des usagers, plus de 99 % des décisions administratives individuelles seront désormais prises au niveau déconcentré. Parmi celles-ci, une quinzaine nécessitent une disposition législative.

Dans le prolongement de cette réforme de l'administration, les dispositions du projet de loi mettent



Présentation en Conseil des ministres du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique par Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics.

en place des mesures facilitant les démarches des Français dans différents domaines de la vie quotidienne. À titre d'exemple, les particuliers n'auront plus à produire de justificatifs de domicile pour l'obtention de certains titres comme les cartes d'identité ou les permis de conduire. Ce projet de loi met également en place une procédure modernisée d'inscription à l'examen pratique du permis de conduire, qui bénéficiera aux candidats grâce à une gestion plus fluide des inscriptions. Autre disposition de ce texte, la pratique sportive des enfants sera encouragée et du temps médical sera préservé en mettant fin, dans certaines situations, à l'obligation de délivrance d'un certificat médical de non-contre-indication à la

pratique sportive. Le projet de loi facilite aussi les formalités d'ouverture d'un livret d'épargne populaire, puisqu'il reviendra à l'administration fiscale de contrôler les conditions d'éligibilité de toute personne souhaitant ouvrir un tel compte. Les entreprises bénéficieront également de mesures de simplification. Dans le domaine industriel, le projet de loi permettra de simplifier et mieux articuler les procédures administratives afin d'accélérer les installations industrielles et développer l'activité et l'emploi sur les territoires. Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre des travaux menés sur le pacte productif. Il s'agit d'apporter plus de sécurité juridique aux porteurs de projets face aux éventuelles évolutions normatives

en cours de procédure, de mieux piloter la procédure au plus près du terrain, et d'accélérer certains délais tout en maintenant les exigences environnementales ou d'urbanisme. Cela est notamment possible en anticipant les procédures d'installation à travers la mise à disposition de sites « clé en main ».

Par ailleurs, le projet de texte simplifie d'autres procédures administratives applicables aux entreprises. Ainsi, afin d'encourager un meilleur partage de la valeur dans les très petites entreprises, il y simplifie fortement la mise en place d'accords d'intéressement. Il adapte également le régime applicable à la création de sites Internet mutualisés pour la vente en ligne de médicaments par les pharmacies, ce qui leur permettra, tout en garantissant la sécurité de dispensation des médicaments, de développer leur activité et d'offrir aux Français un accès plus rapide et moins coûteux à ces produits de première nécessité. Toutes ces mesures, qui facilitent les démarches des Français dans leur vie quotidienne – et qui apportent des solutions à chaque problème relevé lors des débats – sont organisées à travers trois grands axes : « Une administration plus simple et plus proche des citoyens », « Plus de simplicité pour les Français » et « Plus de simplicité pour les entreprises ».

Une administration plus simple et plus proche des citoyens

Simplifier l'administration

- Un problème
 - L'organisation administrative française est complexe. En 2019 étaient recensées 394 commissions et instances consultatives. Ces commissions avaient atteint le nombre de 680 en 2012.
 - La multiplicité des structures aux formes et aux statuts juridiques variés (comité, observatoire ou encore conseil...) nuit à la cohérence de

l'action des administrations centrales et à la compréhension de l'action publique par les usagers/citoyens.

- Des sollicitations inégales : un nombre important de ces commissions consultatives ont une faible activité et des missions parfois concurrentes avec d'autres services ministériels.

- Une solution

- 86 commissions seront supprimées d'ici juin 2020. Le projet de loi est nécessaire pour la suppression de 18 d'entre elles. Le Gouvernement entend ainsi rationaliser le nombre de commissions consultatives.

- Soutenir l'agent public : avec la suppression de ces commissions, ce sont des consultations à la portée limitée qui disparaissent ; de fait, du temps utile va être dégagé pour les agents publics qui pourront se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée au service des Français.

Rendre la décision publique plus performante

- Un problème

- Les consultations sont aujourd'hui trop formelles.
- Les délais de consultation en re-

courant au format de la commission retardent et freinent la prise de décision publique. Cet allongement affaiblit la performance de la mesure engagée.

- Une solution

- Renforcer le rôle des commissions regroupées : le rapprochement de certaines commissions va permettre de renforcer les expertises tout en assurant un contrôle plus large sur les politiques publiques menées par le Gouvernement.

- Améliorer la qualité des textes et optimiser les délais de préparation (notamment des décrets d'application des lois) en évitant des consultations sans apport effectif et parfois trop nombreuses.

Rapprocher les administrations des citoyens

- Un problème

- Une mobilisation et une sollicitation excessives des équipes administratives au détriment des usagers.

- Ces modes de consultations sont trop rigides, peu compréhensibles mais aussi peu accessibles pour le citoyen. Les décisions sont centralisées sans véritablement laisser place à l'expertise des territoires, au plus près du quotidien des citoyens.



Les dispositions du projet de loi mettent en place des mesures facilitant les démarches des Français dans différents domaines de la vie quotidienne.

Politique



Mener une politique très ambitieuse pour rapprocher encore davantage les administrations des territoires et des usagers.

– Les participations à ces nombreuses commissions consultatives affaiblissent l’efficacité et la contribution des agents publics dans leurs missions d’intérêt général.

- Une solution

– 99 % des décisions administratives individuelles sont prises au niveau déconcentré. Le Gouvernement souhaite mener une politique très ambitieuse pour rapprocher en-

core davantage les administrations des territoires et des usagers.

– Conforter le lien entre les administrations et les usagers du service public : le Gouvernement met en place les conditions pour que les usagers, qu’ils soient particuliers ou entreprises, puissent traiter leur demande dans une plus grande relation de proximité avec les administrations concernées.

Comité de la transformation publique

Le 4^e Comité interministériel de la transformation publique, largement inspiré des contributions issues du Grand débat national, s’est tenu le 15 novembre 2019 au Lieu de la transformation publique. Il rend compte de trois engagements prioritaires du Gouvernement en matière d’organisation administrative, largement issus des contributions du Grand débat national :

- une organisation administrative plus simple et plus réactive au travers d’un plan détaillé de suppressions et de regroupements de commissions et d’entités rattachées aux administrations centrales ainsi que d’un allègement sans précédent des textes d’organisation ;

- des administrations plus proches et plus accessibles au travers d’un plan de relocalisations de certaines administrations hors de Paris et des grandes métropoles régionales, du déploiement du réseau d’espaces France Services et d’une déconcentration de la prise de décision au plus proche du terrain ;

- une administration plus efficace capable de tirer le meilleur parti des outils numériques au service des usagers (publication de l’observatoire de la dématérialisation ; nouveaux outils en faveur des usagers les plus fragiles), des agents publics (construction progressive d’un nouvel environnement de travail numérique des agents) et des politiques publiques qu’ils conduisent (bilan, à mi-mandat, du fonds de transformation de l’action publique).

Plus de simplicité pour les Français

Faciliter les démarches administratives pour les papiers d’identité, permis de conduire ou certificat d’immatriculation

La demande de carte nationale d’identité, de passeport, de permis de conduire ou de certificat d’immatriculation sera simplifiée en dispensant les usagers de produire une pièce justificative relative à leur domicile.

- Un problème

– Aujourd’hui, pour la délivrance d’un passeport, d’une carte nationale d’identité, d’un permis de conduire ou d’un certificat d’immatriculation, le demandeur doit justifier de son domicile par la production d’une quittance de loyer, de gaz, d’électricité, de téléphone, par une attestation d’assurance du logement, ou un certificat d’imposition / de non-imposition.

– L’obligation de production de ces pièces peut être ressentie par l’usager comme une perte de temps, une contrainte et un coût. Pour l’État, les documents produits sont hétérogènes et peuvent être source d’erreurs ou de falsifications.

- Une solution

– Une vérification d’adresse plus rapide et plus simple, intégrée aux téléprocédures actuelles : les usagers qui le souhaitent sélectionnent dans la téléprocédure un fournisseur de bien ou de service lié à leur domicile. L’adresse qu’ils ont déclarée est alors vérifiée automatiquement par comparaison avec les données trouvées par le fournisseur dans sa base.

– Le respect des données personnelles : les usagers restent totalement libres de choisir d’utiliser ou non la procédure de vérification d’adresse dématérialisée. Il n’y a pas de mise en relation directe entre les téléprocédures (saisie de son adresse par l’usager) et les fournisseurs de bien ou de service : la comparaison est réalisée sur une plateforme dédiée sécurisée.

Simplifier l'inscription au permis de conduire

• Un problème

– Les modalités de l'inscription à l'examen pratique sont aujourd'hui une source de complexités et d'incompréhensions pour les candidats. Les services de l'État attribuent chaque mois un quota de places à chaque école de conduite non pas en fonction du nombre d'élèves inscrits mais en fonction du nombre de ceux qu'elle a présentés à l'examen au cours des douze mois qui précèdent. Cette méthode suscite des critiques tant de la part des candidats que des écoles de conduite elles-mêmes.

• Une solution

– Attribution des places d'examen pratique du permis de conduire par la création d'un outil de réservation par Internet : un nouveau service permettra aux candidats, soit par le biais de leur école de conduite, soit par eux-mêmes, de réserver une place d'examen via Internet. L'attribution de place sera désormais nominative, sans quota ni classement autre que l'ordre d'inscription. En parallèle, la réforme du permis de conduire présentée le 2 mai 2019 vise à mieux réguler le nombre d'inscriptions.

– Possibilité de choisir son centre d'examen, une date et un créneau horaire parmi les disponibilités proposées : ces modalités nouvelles sont expérimentées au cours de l'année 2020 dans 5 départements d'Occitanie. En cas de succès, elles seront étendues à l'ensemble du territoire national dès 2021.

Développer le Livret d'épargne populaire (LEP)

Près de la moitié des ménages sont éligibles à un LEP. Pourtant ce produit d'épargne défiscalisé, plus rémunérateur que le livret A (1 % à partir du 1^{er} février 2020), est sous-utilisé.

• Un problème

– Aujourd'hui, ouvrir un LEP est contraignant : il faut apporter son avis d'imposition à la banque et renouveler l'exercice tous les ans pour savoir si on y est toujours éligible.

• Une solution

– Désormais, il n'y a plus besoin d'apporter sa déclaration d'impôts à sa banque, ni lors de l'ouverture d'un compte, ni les années suivantes. La banque se chargera directement de vérifier votre éligibilité auprès de l'administration fiscale.

– L'administration fiscale transmettra uniquement l'information sur l'éligibilité du contribuable afin de respecter le secret fiscal et les données personnelles des personnes.

Clarification et simplification des législations pour développer les modes d'accueil pour la petite enfance

• Un problème

– Le cadre juridique applicable aux modes d'accueil du jeune enfant, notamment en ce qui concerne l'accueil collectif dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans est fourni et complexe, ce qui peut freiner la création de nouvelles places d'accueil.

– La conduite d'un projet de création d'un établissement ou d'un service d'accueil est également rendue très complexe parce que les interlocuteurs sont multiples et susceptibles de rajouter chacun des délais et des exigences propres : commune (avis préalable à l'autorisation), conseil départemental (autorisation), caisse d'allocations familiales (soutien au financement en investissement et en fonctionnement).

• Une solution

– Soutenir le maintien, l'implantation et le développement des modes d'accueil de qualité : simplification et mise en cohérence des législations des différents modes d'accueil, expérimentation selon les besoins et spécificités des territoires des dérogations aux règles de composition des équipes accueillantes dès lors que des garanties étaient données pour préserver la qualité d'accueil et l'intérêt supérieur de l'enfant, amélioration des conditions de travail des professionnels et enfin expérimentation des guichets uniques administratifs.

– Favoriser l'accès d'un nombre plus important de familles à des places de crèches, facilitant le maintien et le retour à l'emploi des femmes, celles-ci étant souvent



Plus besoin de produire de justificatifs de domicile pour l'obtention de certains titres comme les passeports ou les cartes d'identité.

Politique

obligées de réduire voire d'interrompre leur activité professionnelle faute de solution d'accueil disponible ou accessible.

Déployer le service national universel

Le Service national universel sera la pierre angulaire de la société de l'engagement que le Président de la République appelle de ses vœux, ainsi qu'une réponse aux fractures qui traversent notre société. Le service national universel (SNU) favorisera la participation de chaque jeune dans la vie de la Nation.

- Un problème

– En 2019, 2 000 jeunes se sont portés volontaires pour effectuer leur service national universel. Cette année, la cohorte sera constituée de près de 30 000 volontaires. Le

SNU permet aux jeunes de 15-16 ans de partager, autour des valeurs de la République, une expérience de mixité sociale et territoriale durant laquelle ils se construisent, trouvent une place et se sentent utiles pour la société.

– Afin de garantir la montée en puissance du SNU et l'accueil des volontaires dans des conditions optimales, il est nécessaire de recruter un grand nombre d'encadrants qualifiés. Or, pour les agents publics comme pour les militaires, le cadre juridique doit être adapté afin de permettre leur implication croissante, sur la base du volontariat, dans la mise en œuvre du SNU.

- Une solution

– L'article 41 vise donc à habiliter le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures nécessaires

afin de définir les conditions de recrutement des personnes chargées d'encadrer les volontaires du service national universel ainsi que de déterminer leurs conditions d'emploi. Elles viendront compléter des dispositions réglementaires préparées parallèlement pour assurer une montée en charge du dispositif dès 2019.

Simplifier les démarches préalables à la pratique d'un sport

Le Gouvernement souhaite simplifier la vie des parents, l'accès des jeunes au sport et libérer du temps médical. Le projet de loi remplacera, pour les mineurs, le certificat médical obligatoire de non-contre-indication par une déclaration parentale.

- Un problème

– Aujourd'hui, toute personne sou-

Le mot

« Avec la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, ou loi Asap, nous allons initier une nouvelle étape dans la transformation de l'action publique. Nous prenons trois engagements forts. Tout d'abord, l'engagement d'une administration plus simple. Nous voulons dégager du temps administratif pour concentrer les énergies sur des actions concrètes et à forte valeur ajoutée pour nos concitoyens. Simplifier l'administration c'est la rendre plus compréhensible pour tous, tout en améliorant l'efficacité de son action. C'est aussi développer des modes de consultation plus modernes et d'association plus ouverts qui permettent la participation réelle des citoyens à la décision publique. Le second engagement c'est celui d'avoir une administration plus proche des Françaises et des Français. L'administration doit être un partenaire de terrain qui soit incarné concrètement chez les administrés. Nous voulons que les décisions administratives individuelles soient prises au niveau déconcentré, au plus près de ceux pour qui elles sont rendues.

Le dernier engagement que nous allons porter est la promesse de démarches administratives plus efficaces et plus rapides pour les Françaises et les Français. Cette efficacité nous la voulons pour chaque citoyen : l'administration doit faciliter la prise en compte de leurs demandes et les accompagner dans leur vie. C'est

pourquoi de nombreuses démarches courantes seront modernisées et simplifiées. Cette efficacité nous la voulons aussi pour chaque entreprise. Une entreprise qui veut s'implanter en France doit avoir toutes les autorisations et le soutien nécessaires de la part de l'administration. Il en va non seulement de l'attractivité de notre pays mais aussi de l'emploi des Français et de la redistribution des richesses à l'échelle des territoires. Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre des travaux menés sur le Pacte productif qui vise à atteindre le plein-emploi en 2025.

L'entreprise est un acteur essentiel et une courroie de transmission pour le citoyen : faciliter la vente en ligne de médicament pour des officines tout en garantissant la sécurité de dispensation des médicaments, c'est faciliter la vie des Français par ricochet en leur offrant un accès plus rapide et moins coûteux à ces produits de première nécessité. L'administration française est au service de tous les citoyens et de toutes les entreprises. Avec Asap, nous allons faire en sorte que cet outil soit le plus moderne, le plus proche et le plus efficace possible. »

Agnès Pannier Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics

haitant se licencier auprès d'une fédération sportive a l'obligation de fournir un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

– Cette obligation alourdit les démarches pour l'accès au sport et apparaît superflue pour les mineurs. En effet, ces derniers bénéficient déjà, depuis 2019, d'un parcours de santé comprenant vingt consultations médicales obligatoires de leur naissance à leurs 18 ans, assurant un suivi régulier de l'aptitude physique de l'enfant.

- Une solution

– Le gouvernement propose, pour les mineurs, de supprimer l'obligation de présenter systématiquement un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive. Pour cela, un questionnaire relatif à l'état de santé du mineur devra être rempli par le mineur et ses représentants légaux. Un certificat médical ne sera demandé que si la réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical.

– Cette mesure de simplification pour les familles concernera plus de six millions de mineurs licenciés et permettra également de libérer du temps médical.

Plus de simplicité pour les entreprises

Favoriser la mise en place d'un dispositif d'intéressement dans les entreprises de moins de 11 salariés

La mise en place d'un accord d'intéressement sera facilitée par décision unilatérale de l'employeur (DUE) dans les entreprises de moins de 11 salariés, dépourvues de délégué syndical, et lorsqu'il s'agit d'un premier accord.

- Un problème

La mise en place d'un accord d'intéressement nécessite un accord collectif ou l'organisation d'un ré-



Une politique industrielle ambitieuse est source de développement et d'emplois dans les territoires. Plusieurs actions ont été engagées pour accélérer la politique de reconquête industrielle.

férendum. Ces démarches peuvent décourager les chefs de très petites entreprises qui découvrent le dispositif.

- Une solution

– Dans une entreprise de moins de 11 salariés, dépourvue de délégué syndical, l'employeur pourra décider seul de mettre en place un dispositif d'intéressement dans son entreprise lorsqu'il s'agit d'un premier accord.

Faciliter la vente en ligne de médicaments

Les démarches des pharmaciens souhaitant vendre en ligne des médicaments seront facilitées par le passage d'un régime d'autorisation à un régime de déclaration, par la possibilité de se regrouper sur un site Internet commun à plusieurs officines, et par l'allègement de certaines contraintes, notamment pour la vente d'autres produits que des médicaments.

- Un problème

– Aujourd'hui, les pharmaciens établis en France peuvent vendre des médicaments non soumis à prescription obligatoire (c'est-à-dire pouvant être obtenus sans ordonnance) sur Internet. Pour cela, ils doivent obtenir l'autorisation de l'agence régionale de santé (ARS)

dont ils dépendent. Par ailleurs, chaque officine doit disposer de son propre site de vente en ligne et ne peut donc pas mutualiser ses moyens avec d'autres officines. Enfin, les règles actuelles fixant le nombre de pharmaciens nécessaires pour seconder le titulaire d'une officine sont assises sur l'ensemble du chiffre d'affaires généré par l'officine, ce qui peut se justifier par des raisons de santé publique pour la vente en officine « physique » mais moins pour la vente en ligne pour laquelle le chiffre d'affaires est majoritairement généré par des produits autres que des médicaments (hygiène, cosmétique, etc.), ce qui peut faire peser un coût salarial élevé et disproportionné sur les officines concernées.

– Cette procédure ralentit le développement de la vente en ligne des médicaments, alors même que cette dernière, dans un cadre régulé, peut permettre un accès plus rapide et plus simple aux médicaments de première nécessité pour les Français ainsi qu'un gain de pouvoir d'achat.

- Une solution

– Le gouvernement souhaite permettre le développement de l'activité de vente en ligne de médicament, tout en garantissant la sécurité de dispensation des médicaments.

Politique

Pour cela, le projet de loi simplifie le régime actuel de la vente en ligne de médicaments. Désormais, l'autorisation préalable n'est plus nécessaire et une déclaration d'ouverture de site suffit (ce qui n'exclut pas le contrôle a posteriori). Le périmètre des lieux possibles pour la réalisation de l'activité de vente de médicaments sur Internet sera par ailleurs élargi par voie réglementaire. Ensuite le projet de loi autorise les pharmacies d'officine à mutualiser leurs moyens techniques pour construire un site Internet de vente en ligne mutualisé afin d'en faire bénéficier les officines de taille petite et moyenne qui n'auraient pas été en mesure d'assumer seules les coûts d'un site en propre. Enfin le projet assouplit les règles liant le chiffre d'affaires des pharmacies et le nombre de pharmaciens devant être obligatoirement employés, afin d'adapter ce nombre à l'activité réelle de l'officine.

Accélérer les implantations et extensions industrielles

Une politique industrielle ambitieuse est source de développement et d'emplois dans les territoires. Plusieurs actions ont été engagées pour accélérer la politique de reconquête industrielle : 18 contrats de

filiales signés ; mise en œuvre du plan pour l'industrie du futur avec l'accompagnement de 10 000 PME et ETI ; initiative territoires d'industrie : 90 % des 146 territoires labellisés ont désormais formalisé un plan d'actions ; un Pacte productif visant à atteindre le plein-emploi en 2025 est en cours de finalisation. Par ailleurs, le Gouvernement est pleinement mobilisé pour accélérer la transition énergétique et écologique de nos filières. Le projet de loi antigaspillage pour une économie circulaire a été définitivement adopté au Sénat, à l'unanimité, le 30 janvier dernier. Le Conseil national de l'Industrie, relancé dès 2017 par le premier ministre, mobilise les filières sur deux enjeux primordiaux : la décarbonation de notre industrie : en réduisant les émissions de gaz à effet de serre des procédés industriels de 35 % à horizon 2029-2033 et de 81 % à l'horizon 2050. Une feuille de route par filière sera rendue d'ici la fin de l'année 2019 ; l'économie circulaire : un plan d'action permettant de développer le recyclage a été présenté pour les filières prioritaires.

Les enjeux liés à la simplification et à l'accélération sont multiples. Le Gouvernement conduit depuis 2017 une démarche globale pour

l'amélioration de l'attractivité économique de la France ; cette stratégie a déjà produit de bons résultats, conduisant notamment à une remontée sensible de la France dans les principaux classements internationaux relatifs à l'attractivité. Les investisseurs voient toutefois la simplification des procédures administratives comme une des principales pistes d'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de la France. En outre, l'obtention des autorisations nécessaires à la création d'une nouvelle usine dans des délais fiables et maîtrisés est au cœur des préoccupations exprimées par les dirigeants d'entreprise.

Suite à un appel à projet lancé par le ministère, les collectivités ont recensé de nombreux sites industriels « clefs en main » pour répondre de manière efficace aux besoins des investisseurs internationaux, dans des délais compétitifs. Une première liste de 12 sites industriels « clefs en main » de grande dimension (+ de 50 hectares) a été présentée par Agnès Pannier Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, le 18 janvier dernier. Une liste complémentaire de sites industriels sera présentée au printemps 2020.

Le premier ministre a confié en juin 2019 au député Guillaume Kasbarian une mission relative à l'accélération des procédures obligatoires préalables à une implantation industrielle. Cette mission est partie d'une conviction forte : concilier simplification et protection de l'environnement est tout à fait possible et même nécessaire. La mission a analysé les 3 principales procédures administratives (archéologie, urbanisme, environnement) à réaliser par un industriel en phase d'implantation, dans l'objectif d'articuler au mieux des procédures qui impliquent des administrations différentes. Les délais moyens par type



Une procédure modernisée d'inscription à l'examen pratique du permis de conduire.

de procédures différent : s'agissant de l'urbanisme, 3 à 5 mois pour un projet industriel ; dans l'archéologie, inférieur ou égal à 6 mois pour un diagnostic et de 6 à 12 mois en cas de fouilles ; au chapitre environnement, supérieur ou égal à 9 mois pour le régime d'autorisation.

Sur la base de plus de 70 consultations et de l'analyse de cas réels, la mission a formulé plusieurs propositions concrètes d'amélioration des procédures administratives et de leur mise en œuvre opérationnelle : sécuriser : divise par deux la durée d'instruction en cas de changement de réglementation ; anticiper : des projets complexes se concrétisent en 6 mois grâce à des études faites en amont ; fluidifier : une plateforme unique en 2022 pour un suivi des dossiers optimal ; accélérer : jusqu'à plusieurs mois d'accélération dans plusieurs cas courants ; piloter : avec 230 sous-préfets pour accompagner les projets.

- Sécuriser les porteurs de projet des changements réglementaires en cours de procédure

– Un problème

Un des premiers besoins exprimés par les porteurs de projet est celui de la sécurité juridique. Or, actuellement, les dossiers en cours d'instruction au moment de la parution d'une nouvelle réglementation sont susceptibles de se voir appliquer sans délai les nouvelles dispositions, et ce en dépit du fait que le dossier a été conçu sur la base des dispositions précédemment applicables.

– Une solution

Les dispositions législatives permettront désormais de considérer les projets en cours d'instruction comme des sites industriels existants, bénéficiant ainsi des mêmes conditions et délais d'entrée en vigueur de toute nouvelle réglementation ; de ne pas appliquer aux projets en cours d'instruction ainsi



Le Gouvernement souhaite simplifier la vie des parents, l'accès des jeunes au sport et libérer du temps médical. Le projet de loi remplacera, pour les mineurs, le certificat médical obligatoire de non-contre-indication par une déclaration parentale.

qu'aux installations existantes de dispositions impliquant une modification du gros œuvre.

- Accélérer les délais au cas par cas, en tenant compte de la réalité des territoires

– Un problème

Aujourd'hui, la réglementation prévoit un cadre uniforme pour l'ensemble des dossiers, indépendamment de l'ampleur des projets et de la sensibilité des milieux. Or, si l'instruction des dossiers d'autorisation de nouvelles usines répond nécessairement à des règles nationales, les modalités d'instruction doivent pouvoir être modulées en fonction des spécificités territoriales et de la plus ou moins grande complexité des projets, au plus près du terrain.

– Une solution

Plusieurs mesures permettront aux autorités locales d'adapter les procédures aux situations individuelles. Le préfet pourra ainsi, au cas par cas, apprécier l'opportunité de consulter le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Corderst) en fonction des enjeux et de la sensibilité du projet et ainsi rapprocher le régime d'enregistrement du régime d'autorisation, pourtant plus contraignant, et qui fonctionne déjà de la sorte, tout en maintenant la consultation obligatoire quand il s'agit de déroger aux règles nationales ; laisser le choix entre une

consultation électronique du public et une enquête publique pour les projets ne nécessitant pas une évaluation environnementale ; autoriser le démarrage anticipé d'une partie des travaux, aux frais et risques du demandeur, lorsque ces derniers ne nécessitent pas de procédure environnementale spécifique, que le permis de construire a été délivré et que la consultation a été faite.

- Simplifier les démarches lors de la cessation d'activité d'un établissement

– Un problème

Lors de la cessation d'activité d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'exploitant doit assurer la mise en sécurité du site et, le cas échéant, la réhabilitation du site pour permettre sa réutilisation pour un autre usage économique. Ces procédures, complexes, entraînent souvent de nombreux échanges avec l'administration et sont à l'origine de délais importants, préjudiciables pour la remise à disposition des terrains pour de nouvelles activités.

– Une solution

Le projet de loi introduit l'intervention de bureaux d'études certifiés pour attester de la mise en sécurité et de la réhabilitation des sites. Le recours aux services de prestataires spécialisés simplifiera et accélérera les échanges entre les exploitants et l'administration.

Tolérance zéro contre l'ignominie

Le 6 février dernier, la Journée internationale de lutte contre les mutilations sexuelles féminines, depuis son instauration par l'Onu en 2003, a été l'occasion de mobiliser au plan national et international les dynamiques initiées par les États et la société civile pour l'abandon de ces pratiques néfastes pour la santé des filles et des femmes.

Les mutilations sexuelles féminines sont un crime. Considérées comme une violation des droits des jeunes filles et des femmes, elles constituent une atteinte fondamentale à l'intégrité physique des filles et des femmes, et entraînent de graves conséquences physiques et psychologiques. En France elles sont interdites par la loi, même si ces mutilations sont commises à l'étranger. La Journée internationale du 6 février est l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs pour la prévention des risques et l'éradication de cette pratique.

Selon l'OMS, 200 millions de femmes sont victimes de mutilations sexuelles dans le monde et 3 millions de filles supplémentaires subissent cette violence chaque année. Bien qu'une baisse de la pratique de l'excision ait été constatée, comme l'indique le rapport de l'Unicef réalisé en 2013, l'excision demeure un enjeu de santé publique et une violation des droits des femmes et des filles.

Il est estimé d'après une étude de 2019 qu'environ 125 000 femmes adultes mutilées sexuellement vivent en France. 11 % des filles de ces femmes mutilées le sont également. Entre 12 et 20 % des

filles âgées de 0 à 18 ans, vivant en France et originaires de pays où les mutilations génitales féminines sont pratiquées, seraient menacées du fait des convictions de leurs parents ou par la pression de la famille restée dans le pays d'origine.

C'est en juin 2019 que Marlène Schiappa a lancé le premier plan national d'action mutilations sexuelles féminines. Ce plan qui court jusqu'à fin 2022 a été construit avec les associations spécialistes du sujet : GAMS, Excision, parlons-en !, Équilibres & Populations, le Collège National des Gynécologues et des Obstétriciens Français et le fonds pour la santé des femmes. Il s'articule autour de 3 axes :

- le renforcement de la détection des risques d'excision ;
- la formation des professionnels de santé ;
- la sensibilisation de la société aux pratiques néfastes de l'excision.

Devant l'enjeu de santé publique et la violation des droits des femmes et des filles qu'entraîne l'excision, la Direction régionale des Droits des Femmes de l'Île-de-France affirme son engagement pour la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes en soutenant les actions menées par Excision, parlons-en !. Cette dernière

travaille en réseau pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines et œuvre pour informer, éduquer et former sur le sujet. Soucieuse de toucher le public à risque des 12-18 ans, l'association a à ce titre lancé en 2019 une nouvelle campagne de lutte « Alerte Excision » (www.alerte-excision.org/) qui est présente sur les réseaux sociaux.

Mutilations sexuelles féminines

Condamnées par la loi, les mutilations sexuelles féminines sont pourtant une réalité : la France est le 2^e pays le plus concerné en Europe après le Royaume-Uni. La Haute autorité de santé (HAS) a élaboré une recommandation pour prévenir cette forme de maltraitance largement méconnue des Français et des professionnels de santé mais aussi pour améliorer la prise en charge des femmes qui en sont victimes.

Les mutilations sexuelles féminines sont des maltraitances qui touchent les femmes de tous les âges et de toutes les catégories socioprofessionnelles. Elles relèvent d'une pratique coutumière ancestrale qui ne correspond aux préceptes d'aucune religion. Dans le monde, 200 millions de femmes en auraient été victimes, et 125 000 femmes adultes

mutilées vivraient en France selon une estimation de 2010. Ces mutilations sont de natures diverses : altération des organes sexuels, ablation partielle ou totale des lèvres ou du clitoris (excision) ou sutures des lèvres (infibulation) pour les principales. Il est essentiel que les professionnels de santé connaissent mieux ces maltraitements afin de participer au repérage des risques, de les prévenir mais également afin de savoir comment réagir s'ils découvrent une mutilation sexuelle chez une de leurs patientes, qu'elle soit mineure ou majeure. C'est pour répondre à ces enjeux que la HAS a publié une recommandation sur la prévention et la prise en charge des mutilations sexuelles féminines⁽¹⁾.

Prendre conscience de la prévalence et de la gravité des maltraitements

Être la fille d'une femme victime de mutilations sexuelles augmente le risque d'être mutilée à son tour : environ 11 % des filles de femmes mutilées sexuellement le sont également. Et entre 12 et 20 % de la population totale des filles âgées de 0 à 18 ans, vivant en France et originaires de pays où les mutilations génitales féminines sont pratiquées, seraient menacées du fait des convictions de leurs parents ou par la pression de la famille restée dans le pays d'origine.

Les conséquences médicales immédiates de l'acte de mutilation sont graves, en particulier décès par hémorragie, septicémies, douleurs, infections ou fractures par contention. À moyen et long terme, les filles ou femmes risquent des complications urogynécologiques (douleurs chroniques vulvaires et pelviennes, mauvaise cicatrisation, stérilité, dysménorrhée...), des difficultés sexuelles (trouble du désir, vaginisme) ou des complications obstétricales, notamment lors de l'accouchement. Les



Selon l'OMS, 200 millions de femmes sont victimes de mutilations sexuelles dans le monde et 3 millions de filles supplémentaires subissent cette violence chaque année.

conséquences sont aussi psychologiques : stress post-traumatique, dépression, trouble du comportement...

Comment repérer les situations à risque ?

Plusieurs signaux doivent alerter le professionnel de santé sur un risque de survenue de mutilations sexuelles. L'origine géographique des parents de la patiente est le premier élément à considérer. La proportion de femmes mutilées sexuellement est en effet plus importante dans plusieurs pays africains. D'autres régions du monde sont également touchées, mais dans de moindres proportions, au Proche et au Moyen-Orient et en Asie⁽²⁾. L'Unicef met à disposition une carte des pays où sont pratiquées ces mutilations sexuelles (excisions)⁽³⁾.

Savoir si la patiente compte parmi ses proches ou son entourage des femmes ayant subi des mutilations sexuelles est aussi déterminant. Il est alors primordial d'évaluer la place attribuée par la famille à ces pratiques et coutumes ainsi qu'au respect de ces traditions délétères. Chez les patientes mineures, il faut être particulièrement à l'écoute des projets de voyage ou de vacances dans le pays d'origine, de fêtes ou

de rituels à venir, mais aussi d'inquiétudes exprimées directement par la patiente mineure ou par un proche.

Aborder ce sujet est extrêmement délicat, le professionnel doit tenter de déculpabiliser la patiente, faire preuve de tact dans le choix des mots en utilisant un vocabulaire adapté et accessible. Dans sa recommandation, la HAS propose différentes façons d'aborder le sujet en consultation.

Protéger les femmes mineures et majeures

Face à un risque imminent de mutilation sexuelle féminine chez une mineure, le professionnel doit faire un signalement en urgence. Il informe pour cela le Procureur de la République par téléphone, télécopie ou courriel avec accusé de réception et adresse une copie écrite du signalement à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) de son Conseil départemental. Face à un risque non imminent, le professionnel est incité à transmettre une « Information préoccupante » à cette même Crip.

Dans le cas des patientes majeures encourant un risque imminent, le professionnel de santé a pour recommandation de l'orienter vers le 3919 (femmes violences info, nu-

Définition

Les mutilations sexuelles sont définies par l'atteinte, l'ablation partielle ou totale de tout d'une partie des organes sexuels externes à des fins autres que thérapeutiques. L'Oms propose une classification des différents types de mutilations sexuelles féminines :

- Type I : ablation partielle ou totale du clitoris (gland clitoridien) et/ou du prépuce (clitoridectomie).

- Type II : ablation partielle ou totale du clitoris (gland clitoridien) et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres (excision) :

- IIa : ablation uniquement des petites lèvres ;

- IIb : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres ;

- IIc : ablation partielle ou totale du clitoris, des petites lèvres et des grandes lèvres.

- Type III : étrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement par l'ablation et l'accolement des petites lèvres et/ou des grandes lèvres, avec ou sans excision du clitoris (infibulation).

- Type IV : autres gestes de mutilation sexuelle féminine pour des raisons non médicales (scarification, percement, étirement des petites lèvres, utilisation de substances caustiques en application vulvaire ou vaginale...)

Cette classification est descriptive et ne préjuge pas de la gravité et des conséquences sur la santé des femmes et des mineures (des nouvelles-nées jusqu'à l'âge de 18 ans). Les mutilations sexuelles féminines de type II et de type III représentent environ respectivement 80 % et 15 % des mutilations en France.

Source : Haute autorité de santé

méro vert), une association spécialisée (dont celles du réseau France Victimes), un centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) ou un hébergement d'urgence via le 115.

Une prise en charge à plusieurs niveaux

Pour évaluer le risque de mutilation sexuelle féminine pour une patiente, l'élément prioritaire à prendre en compte est la région d'origine et/ou le pays de naissance des parents, ou des grands-parents, y compris pour les mineures nées en France ou arrivées en bas âge. Naître d'une mère qui a subi une mutilation sexuelle féminine constitue un facteur de risque important. Il importe également de déterminer si les parents envisagent un voyage pour leur(s) fille(s) à l'étranger y compris en Europe (fête familiale, maladie d'un proche etc.).

Face à un risque imminent de mutilation sexuelle féminine, le professionnel doit en premier lieu faire un signalement en urgence. C'est-à-dire que le professionnel doit :

- informer le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance du ressort du domicile de la patiente ou de la mineure ;

- adresser une copie de ce document écrit à l'attention du médecin ou du responsable de la Crip.

Face à un risque non imminent de mutilation sexuelle féminine, le professionnel doit rédiger une information préoccupante à la Crip.

La levée du secret professionnel « à celui qui informe les autorités judiciaires, médicales ou administratives » du fait de mutilation sexuelle féminine est prévue par le Code pénal. Il est rappelé au professionnel qu'il ne peut pas faire de signalement aux autorités en l'absence de consentement de la patiente sauf pour les mineures.

Les signes évocateurs d'une mutilation sexuelle subie par une jeune fille ou une femme sont de divers ordres : modifications du comportement, fugues, douleurs pendant les règles, refus d'examen médical etc. Si, lors d'un examen médical, un professionnel de santé constate des mutilations sexuelles chez une mineure, il a l'obligation d'établir un signalement au procureur de la République. Si la victime est une personne majeure, le professionnel ne pourra le faire qu'avec l'accord de la patiente.

Au-delà de cette obligation légale, il faut orienter la victime vers un service de chirurgie pédiatrique (si elle est mineure) ou une équipe multidisciplinaire expérimentée dans la prise en charge des mutilations sexuelles féminines.

Dans tous les cas, la prise en charge va au-delà de la dimension chirurgicale et doit comporter un accompagnement psychologique pour prendre en charge des troubles tels que l'anxiété, l'angoisse, la dépression ou le syndrome post-traumatique. Des approches spécifiques concernent les femmes enceintes et les troubles de la sexualité seront pris en compte.

(1) https://has-sante.fr/jcms/p_3150640/en/prise-en-charge-des-mutilations-sexuelles-feminines-par-les-professionnels-de-sante-de-premier-recours

(2) Égypte (87 %), Soudan (87 %), Sierra Leone (86 %), Érythrée (83 %), Mali (83 %), Burkina Faso (76 %), Gambie (75 %), Mauritanie (67 %), Éthiopie (65 %), Indonésie (49 %), Guinée-Bissau (45 %), Liberia (44 %), Tchad (38 %), Côte d'Ivoire (37 %), République Centrafricaine (24 %), Sénégal (23 %), Kenya (21 %), Yémen (19 %), Nigeria (18 %), Tanzanie (10 %), Bénin (9 %), Irak (8 %), Togo (5 %), Ghana (4 %), Niger (2 %), Cameroun (1 %).

(3) <https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/carteexcision.pdf>

L'iti île de France

HAUTS-DE-SEINE

Incubateurs pour l'innovation

Patrick Devedjian, président du Département des Hauts-de-Seine, et Pierre Henri-Deballon, président de Paris&Co, ont présenté les partenariats entre le Département et Le Swave, première plateforme d'innovation française du secteur financier implanté à Paris La Défense, et entre le Département et le Welcome City Lab, premier incubateur francilien dédié au tourisme. Le Swave a profité de cette occasion pour présenter sa nouvelle promotion de startups et signer un accord de partenariat international avec Station Fintech Montreal.

Le Département des Hauts-de-Seine porte des valeurs d'innovation pour son territoire, afin de développer son attractivité, notamment d'un point de vue économique en touristique. En nouant des partenariats avec Le Swave et le Welcome City Lab, deux incubateurs franciliens de Paris&Co, le Département renforce ses actions de soutien aux startups, et s'engage un peu plus dans la création d'un écosystème favorable à l'innovation, créateur d'emplois et contribuant à l'attractivité nationale et internationale du territoire.

Ainsi, Le Swave est un véritable outil d'attractivité au service du territoire, qui permet de densifier le tissu économique local et profiter du Brexit pour attirer des pépites de l'innovation financière. Le Welcome City Lab quant à lui offre un ensemble de services aux startups et acteurs du tourisme, permettant de déve-

lopper le secteur du tourisme urbain. Stimuler l'esprit d'innovation et favoriser l'émergence de structures d'accompagnement et leur implantation sur le territoire pour contribuer à son développement, telle est l'ambition commune partagée par le Département des Hauts-de-Seine, Le Swave et le Welcome City Lab.

À travers ce partenariat, le Département des Hauts-de-Seine apporte un soutien financier de 200 000 € à ces incubateurs (150 000 € pour Le Swave et 50 000 € pour le Welcome City Lab).

Deux incubateurs pour plus d'innovation sur le territoire

Le développement économique et le tourisme sont deux secteurs clés du développement des Hauts-de-Seine. S'associer au Swave et au Welcome City Lab va permettre au Département de développer l'attractivité de son territoire, via l'innovation.

- Le Swave, première plateforme d'innovation française sur secteur financier : utiliser l'innovation comme levier et faire de ces changements des opportunités au service de



Le Département porte des valeurs d'innovation pour son territoire, afin de développer son attractivité, notamment d'un point de vue économique en touristique.

Sommaire

page 18 : Nuit de la solidarité en chiffres

page 20 : Commission de surendettement en Seine-et-Marne

page 22 : GPS&O maîtrise son budget

page 24 : Agriculture urbaine à Ris-Orangis



page 26 : Conception et réalisation de la ligne 15 Ouest

page 28 : Première pierre du futur conservatoire du Pré Saint-Gervais

page 29 : Le Val-de-Marne adopte son budget





► la finance d'aujourd'hui et de demain, telle est la conviction à l'origine du Swave.

Paris&Co et ses partenaires grands comptes du secteur ont travaillé conjointement pour établir la liste des thématiques de cet appel à candidatures, faisant écho à leurs enjeux stratégiques : Société Générale, NewAlpha Asset Management, Crédit municipal de Paris, Exton Consulting, AG2R La Mondiale, Mastercard, La Matmut, Edenred et Kepler Cheuvreux.

L'objectif principal de la plateforme est de favoriser la mise en place d'expérimentations de nouveaux produits et services et d'accélérer le développement des jeunes entreprises qui tentent de trouver des nouveaux modèles au service du secteur financier et de ses usagers (B2B et B2C).

Le Swave est par ailleurs l'occasion de fédérer autour d'un projet majeur l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la finance. Des organismes de places (Paris Europlace, Finance for Tomorrow, Pôle finance innovation et le Lab Banque de France) aux grands comptes en passant par la recherche (Institut Louis Bachelier) et les associations de représentation de la fintech (France Fintech), les partenaires du Swave ont un but commun : promouvoir l'excellence d'une filière dont le dynamisme ne se dément pas. Rens. sur <https://swave.parisandco.paris/>

– L'accord de partenariat international avec Station Fintech Montréal : cet accord de collaboration institue le cadre du partenariat entre les Parties, dont l'objectif est d'établir une relation mutuellement bénéfique à la croissance de l'écosystème de chacun des deux signataires en facilitant l'échange de startups fintech entre les deux organisations de Paris et Montréal ; en facilitant l'échange d'informations entre Le Swave, programme d'accompagnement fintech de Paris&Co, et Station Fintech Montréal ; et en favorisant les relations entre les écosystèmes de partenaires du Swave et de la Station Fintech de Montréal.

• Le Welcome City Lab, première plateforme d'incubation et d'accélération de

startups touristique au monde : créé en juillet 2013, le Welcome City Lab s'est fixé trois objectifs principaux :

- aider les jeunes entrepreneurs à réussir leur projet d'entreprise dans le secteur du tourisme, du voyage, de l'hospitalité ;
- accompagner les grands acteurs privés du secteur dans leur transformation digitale et stimuler leur capacité d'innovation ;

- contribuer à renforcer l'attractivité touristique internationale de l'ensemble de la destination « Paris ».

Ainsi, depuis 6 ans, le Welcome City Lab a incubé 140 startups, avec un taux de réussite de 87 %. Ces startups ont généré la création de 1 300 emplois.

Le Welcome City Lab regroupe aujourd'hui au sein de son comité de pilotage 15 membres, dont 7 acteurs institutionnels (ministère de l'Économie, Atout France, Département des Hauts-de-Seine, Mairie de Paris, Office du tourisme et des congrès de Paris, BPI France, Caisse des dépôts et consignations) et 8 grands groupes privés (Air France, Aéroports de Paris, Galeries Lafayette, Paris Inn Group, RATP, Sortir à Paris, Sodexo, Viparis).

Le Welcome City Lab a suscité la création du réseau national des incubateurs touristiques France Tourisme Lab. Il représente les startups au sein de la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) et préside la Commission numérique du Comité de Filière Tourisme, lancé par le Gouvernement le 16 janvier 2020.

Paris&Co

Paris&Co est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la métropole. Elle favorise la diffusion de l'innovation à travers l'incubation de plus de 500 startups françaises et étrangères par an, l'expérimentation de solutions innovantes, l'organisation d'événements nationaux et internationaux. Elle développe son activité dans une dynamique d'open innovation en lien étroit avec plus de 120 grandes entreprises et institutions majeures. Rens. sur <https://www.parisandco.paris>

Le Welcome City Lab bâtit progressivement un réseau mondial d'incubateurs et d'accélérateurs touristiques, dont les autres membres sont le MT Lab de Montréal, le Singapore Tourism Accelerator programme, l'accélérateur Voyager HQ de New York et le Nordic Travel Tech Lab d'Oslo.

En devenant partenaire du Welcome City Lab, le Département des Hauts-de-Seine confirme sa volonté de stimuler l'attractivité touristique de son territoire par l'innovation et par la recherche de synergies entre les acteurs touristiques traditionnels et les sites touristiques départementaux d'une part, et les jeunes pousses d'autre part. Rens. sur <https://welcomecitylab.parisandco.paris>

13 startups rejoignent la nouvelle promotion du Swave

Tous les ans, Le Swave accueille de nouvelles startups du secteur de la Finance et de l'Assurance. Elles sont 13 à composer la promotion 2020.

- Cinetpay : agrégateur de moyens de paiement mobile money, cartes bancaires (Visa et Mastercard) et autres wallets dans 8 pays de l'Afrique francophones. Ils offrent aux entreprises, institutions et startups (africaines et européennes) une solution d'encaissement et de transfert d'argent en ligne et hors ligne.

- Cresh : Cresh permet de payer son panier en plusieurs fois. Leur technologie délivre la meilleure solution de financement du marché. Avec une seule intégration il est possible de déployer et monitorer plus de 50 PSP en un seul clic. Mais aussi de déployer une solution de paiement en plusieurs fois sur un e-commerce et une boutique physique.

- Akur8 : Akur8 révolutionne le pricing dans l'assurance grâce à de l'IA transparente. Akur8 est la seule solution de pricing assurantiel qui répond aux critères de transparence du régulateur en divisant par 10 le temps de modélisation actuarielle et en améliorant de 10 % la puissance prédictive des modèles.

- Datakeen : Datakeen est la plateforme d'intelligence artificielle la plus intuiti-





CD92/Willy Labre

Patrick Devedjian a officialisé le partenariat du Département avec les plateformes d'incubation de startups Le Swave et le Welcome City Lab, en compagnie de la députée Christine Hennion, Marie-Célie Guillaume, la directrice générale de Paris La Défense et quelques-uns des chefs d'entreprises incubées.

tive du marché. Elle permet à ses clients dans les services financiers de classier automatiquement des dizaines de types de documents (factures, RIB, CNI, actes de décès), d'accélérer l'onboarding et les échanges grâce à l'extraction d'informations et aux réponses personnalisées automatiques, de réduire les fausses alertes dans la détection de fraude et les diligences de compliance.

- **CodistAI**: 60 % du temps d'un développeur est passé à la compréhension du code: compréhension de l'architecture, recherche d'information et mise à jour de ces informations. CodistAI automatise la compréhension du code afin que les développeurs puissent passer plus de temps à coder.

- **SerendpTech**: l'application mobile de SerendpTech a la capacité de permettre un profond changement de paradigme dans le monde de la cybersécurité en offrant à tous les moyens de protéger leurs identités dans le monde digital.

- **Flare**: Flare Sytems permet aux institutions financières de prévenir le crime financier. Grâce à l'intelligence artificielle et à plus de 10 ans de recherche en criminologie, l'entreprise extrait en temps réel des renseignements à partir

de millions de points de données provenant du dark web et d'internet. La suite de produits de Flare Systems fournit une cyber-intelligence sur les activités malveillantes allant des attaques phishing au blanchiment d'argent.

- **Vadis**: Vadis Technologies est une regtech qui développe des solutions de gestion de risques sur les parties tierces (Kyb/Kys). Ils transforment les données publiques et privées en informations sur les parties tierces situées partout dans le monde en utilisant l'intelligence artificielle. La solution permet de se conformer à la loi Sapin2 notamment, identifier les bénéficiaires ultimes (UBO) ou traquer la fraude et le blanchiment.

- **B4Finance**: B4Finance propose un système expert pour les sociétés de gestion d'actifs et de patrimoine, ainsi que les banques privées, afin de gérer les relations avec les investisseurs en 100 % digital, en intégrant l'ensemble des directives et normes des régulateurs européens. Le mot d'ordre est la simplification d'utilisation et l'automatisation du traitement des données investisseur à l'aide d'un RPA (Robotic Process Automator).

- **Smartpush**: Smartpush analyse et redresse la donnée bancaire dans l'objectif de profiler parfaitement, et avec leur consentement, les clients des banques. Cette connaissance client d'un nouveau genre leur permet de proposer des offres commerciales sur mesure. Leur technologie leur permet de transformer la donnée bancaire brute en donnée ultra-qualifiée.

- **Betterway**: Betterway est la solution pour donner accès aux employés à tous les moyens de transport (covoiturage, autopartage, vélos, trottinettes, transport en commun...). Elle offre pour l'employé, une carte bancaire créditée par l'entreprise pour un accès à tous les opérateurs. Et à l'entreprise, des économies sur son budget un outil RH performant et un engagement RSE.

- **Qiip**: objet de paiement personnalisable, porte-monnaie sans contact et éducatif, accessible aux parents via leur smartphone, qui permet aux enfants de 7 à 12 ans de payer chez les commerçants de leur quartier, en toute sécurité.

- **Advitam**: Advitam est le 1^{er} service d'obsèques bienveillant, transparent et jusqu'à 2 fois moins cher que les boutiques actuelles.





Paris dans ses arrondissements

NUIT DE LA SOLIDARITÉ

Premiers résultats



D. R.

Plus de 2000 Parisiennes et Parisiens volontaires répartis en plus de 350 équipes ont sillonné Paris.

Dans la nuit du jeudi 30 au vendredi 31 janvier, pour la troisième année consécutive, plus de 2000 Parisiennes et Parisiens volontaires répartis en plus de 350 équipes ont sillonné Paris pour mener un décompte anonyme des personnes sans-abri et mieux connaître leurs parcours et leurs besoins à l'aide d'un questionnaire co-construit par la Ville, les associations et un comité scientifique. Comme chaque année depuis 2018, la Ville de Paris a sollicité le concours de partenaires institutionnels qui gèrent des espaces privés accessibles au public : la RATP pour 246 stations de métro parisiennes, la SNCF pour les 7 gares parisiennes, l'AP-HP dans 13 hôpitaux parisiens, Indigo, Saemes et Effia dans 47 parkings parisiens et le bailleur social Paris Habitat dans 38 adresses (halls d'immeubles, caves et parties communes). Les premiers résultats montrent une certaine stabilité des chiffres par rapport à 2019 :

- 3 552 personnes sans-abri ont été décomptées dans toute la capitale. En 2019, elles étaient 3 641. Parmi elles :

- 2 629 personnes sans-abri ont été décomptées dans les rues de Paris ;

- 558 personnes sans-abri ont été décomptées dans les zones gérées par les partenaires institutionnels de l'opération : 230 personnes décomptées par la SNCF dans les gares, 231 par la RATP dans les stations de métro, 59 par l'AP-HP dans ses hôpitaux, 31 par Indigo, Saemes et Effia dans leurs parkings et 7 par Paris Habitat ;

- 365 personnes sans-abri ont été décomptées dans d'autres secteurs : dans le bois de Vincennes (12^e), le bois de Boulogne (16^e), les parcs et jardins et les talus du périphérique.

À noter que, comme les années précédentes, 12 % des personnes rencontrées étaient des femmes.

Cette opération a été menée alors que 24 900 places d'hébergement étaient ouvertes à Paris.

Pour rappel :

- 1 436 personnes, situées dans les campements de la Porte d'Aubervilliers, avaient été mises à l'abri par les services de l'État le 28 janvier ;

- 1 628 personnes avaient été mises à l'abri le 7 novembre 2019 depuis les campements de la Porte de la Chapelle ;
- depuis la Nuit de la Solidarité, le 4 février, une troisième opération menée sur les campements de la porte de La Villette a permis de mettre à l'abri 427 personnes.

Les résultats étudiés par un comité scientifique

Tous les questionnaires remplis par les volontaires au cours de la Nuit de la Solidarité ont depuis été transmis à l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme), chargé d'analyser les données récoltées et de contrôler leur cohérence en lien avec le comité scientifique afin de produire une étude détaillée.

Les rapports des éditions 2018 et 2019 de la Nuit de la Solidarité sont consultables sur www.apur.org/fr/nos-travaux/situation-rue-paris-nuit-15-16-fevrier-2018 et www.apur.org/fr/nos-travaux/situation-rue-paris-nuit-7-8-fevrier-2019/





MUSÉE DU LOUVRE / GHU PARIS

Partenariat de médiation culturelle

Au terme de sa 4^e semaine de l'accessibilité clôturée le 5 février par Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, le Musée du Louvre a signé un partenariat avec le Groupement hospitalier universitaire Paris psychiatrie & neurosciences.

Ce partenariat vient encadrer et renforcer des collaborations expérimentales qui ont fait leurs preuves impliquant des personnes suivies soit en consultation soit en hospitalisation. Un premier volet, « L'art en partage », prévoit des interventions en milieu hospitalier de professionnels du service Éducation, démocratisation et accessibilité du Louvre autour des collections du musée, permettant une première sensibilisation avant des visites guidées in situ, volet « Face aux œuvres », conviant patients et équipes soignantes.

La convention de partenariat entérine également un dispositif de formations croisées qui se déploient en plusieurs temps. D'une part une sensibilisation aux troubles psychiques, et plus précisément aux impacts cognitifs ou relationnels qu'ils peuvent engendrer, assurée par les hospitaliers du GHU Paris à l'attention des personnels du musée du Louvre. De son côté, le Louvre associera les soignants volontaires à un programme de formation à l'animation et à l'organisation d'un projet artistique et culturel. À l'issue de ces formations, les professionnels seront à même d'accompagner des groupes de patients de manière autonome à travers les collections du musée.

C'est la première fois que le Louvre, très investi dans les politiques d'accessibilité, s'engage dans une collaboration hospitalière spécifique bénéficiant aux personnes atteintes de troubles psychiques. Pour le GHU Paris, ce partenariat d'exception avec le plus grand acteur culturel

français s'inscrit dans la continuité de la politique déjà mise en œuvre (activités d'art-thérapie et de médiation artistique; résidences d'artistes éphémères; musée labellisé Musée de France situé au sein du site Sainte-Anne...). Le Pôle 16^e arrondissement, les unités mères ou parents-bébés du Nord et du Sud, le site d'Avron ont déjà pu profiter de ces rencontres avec le musée national Eugène-Delacroix, rattaché au Musée du Louvre. En 2020, s'y ajouteront le centre médico-psychologique Sampaix et le pôle Précarité. En créant de nouveaux espaces de stimulation sensorielle, d'expression et de communication à travers la médiation culturelle, en transformant la relation soignant-soigné également, ce partenariat s'inscrit dans la lutte contre la forte stigmatisation et le risque d'isolement et de retrait social qui touchent les individus vivant avec des troubles psychiques.

À propos du Louvre

Ancienne résidence des rois de France, le palais du Louvre accompagne l'histoire de notre pays depuis huit siècles. Ouvert à tous en 1793 comme un musée universel, le Louvre présente des collections qui figurent parmi les plus belles au monde et couvrent 9 millénaires et 5 continents. Réparties en huit départements, elles contiennent plus de 35 000 œuvres universellement admirées, comme la Joconde, la Victoire de Samothrace ou la Vénus de Milo. Gardien de ce patrimoine unique qu'il partage et fait vivre, le Musée du Louvre a accueilli 9,6 millions de visiteurs en 2019.

Être accessible aux visiteurs en situation de handicap constitue depuis de longues années une des priorités du Musée du Louvre, malgré les contraintes liées à l'architecture historique du Palais. Cette action s'inscrit dans les missions de ser-

vice public du musée qui participe, sous le pilotage du ministère de la Culture, à la mission Reca (« Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité »).

Le musée cherche à répondre aux attentes de chacun en termes de confort, d'accueil et de services: pour les personnes en situation de handicap comme pour les personnes les plus fragiles ou tout simplement celles qui sont peu familières du monde des musées et de l'art en général. Le musée noue ainsi depuis plusieurs années différents partenariats avec des services hospitaliers dans le cadre de son programme « Le Louvre à l'hôpital », mené en collaboration avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

À propos du GHU Paris psychiatrie & neurosciences

Le 1^{er} janvier 2019, les hôpitaux Maison Blanche, Perray Vauclose, et Sainte-Anne se sont unis pour devenir le Groupe hospitalier universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences. Après avoir élaboré un projet médico-soignant, repensé l'organisation territoriale des soins parisiens avec 170 lieux de prise en charge répartis dans la capitale, unifié leur gouvernance, il s'agit de permettre à ces trois établissements de devenir le 1^{er} acteur hospitalier parisien des maladies mentales et du système nerveux. Au total, 60 000 usagers, soit 1 parisien sur 40, sont accueillis chaque année par les 5 600 professionnels de santé du GHU, qui compte 600 médecins. L'alliance des neurosciences et de la psychiatrie constitue à la fois un héritage et une identité singulière de ce nouvel hôpital, reconnus par les acteurs du territoire tels que la Ville de Paris. La dimension universitaire du « GHU » rend possibles des interactions permanentes entre pratique clinique, formation, enseignement et recherche.



Commission de surendettement



Le nouveau préfet de Seine-et-Marne Thierry Coudert (à gauche) présidant la commission départementale de surendettement.

La réunion plénière de la commission départementale de surendettement a eu lieu le 11 février, présidée par le nouveau préfet de Seine-et-Marne Thierry Coudert. Cette commission a été instituée par la loi du 31 décembre 1989 dite « loi Neiertz ». Le dispositif initial a été modifié à plusieurs reprises dans le but de simplifier la procédure, d'harmoniser les conditions d'instruction et d'intégrer une meilleure articulation avec les dispositions relatives au logement et de renforcer le suivi social. La commission, qui comprend sept membres, est présidée par le préfet ou son représentant, le vice-président est le Directeur départemental des Finances publiques, le secrétariat est assuré par le Directeur départemental de la Banque de France. La commission de surendettement installée à Melun est compétente pour l'ensemble du département. Elle a pour objectif premier de rechercher des solutions visant à résoudre une situation de surendettement, le cas échéant par voie de conciliation, entre un débiteur et ses créanciers tout particulièrement en présence d'un bien immobilier constituant une résidence principale.

En présence d'un bien immobilier, le levier amiable est privilégié en vue de la signature d'un plan conventionnel de redressement lorsque le réaménagement est de nature à honorer la totalité du passif. Dans l'hypothèse où le débiteur ne possède aucun patrimoine de nature saisissable, la commission impose des mesures applicables aux créanciers et au débiteur pouvant conduire jusqu'à l'effacement partiel et/ou total du passif. À l'inverse, si le débiteur dispose d'un patrimoine en présence d'une faible capacité de remboursement, la commission peut, avec l'accord du débiteur, proposer au magistrat l'ouverture d'un Rétablissement personnel avec liquidation judiciaire. Au total, la commission cherche à mettre en place, dans la mesure du possible, le maximum de solutions pérennes, voire définitives.

L'activité de la commission en 2019

En 2019, elle s'est réunie à 24 reprises. L'instance a reçu 2729 dossiers contre 2967 en 2018, ce qui représente une baisse de 8 % sur un an, 13.5 % des dossiers déposés en Île-de-France et 24.3 dossiers pour 10000 habitants de plus de

15 ans en Seine-et-Marne. Elle a par ailleurs étudié, pour examen de la recevabilité, 2677 dossiers, soit 0.4 % de moins qu'en 2018.

Dans ce cadre :

- 34.5 % dossiers ont été traités par la voie du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ouvrant vers l'effacement de dettes ;
- 8.4 % des dossiers ont été instruits par le levier de la négociation amiable ;
- 43,4 % des dossiers ont été gérés à travers des mesures imposées, avec ou sans effacement partiel.

S'agissant du profil de l'endettement des bénéficiaires de la procédure, la dernière étude réalisée en 2019 a révélé les éléments suivants :

- l'endettement médian par dossier s'élève à 24 100 €, contre 23 477 € au plan régional ;
- 33.2 % sont constitués par des dettes financières du type crédit à la consommation, contre 37.2 % au plan régional ;
- 43.4 % sont constitués par des encours immobiliers présents par ailleurs dans 18.8 % des dossiers contre 19.6 % un an plus tôt pour seulement 11.4 % au plan régional et 14.3 % au plan national.



CHAMPS-SUR-MARNE

Le campus Descartes ouvre ses portes

Les établissements d'enseignement supérieur de la Cité Descartes ouvrent leurs portes le samedi 29 février 2020 à partir de 9 h 30 pour une journée grand public de découverte de l'offre de formation. Un rendez-vous à ne pas manquer tant les tremplins vers la réussite sont nombreux.

Formations de Bac à Bac+8

Idéalement située au cœur de l'Est parisien, agrémentée de 36 hectares d'espaces verts, la Cité Descartes est un campus comptant 8 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et quelque 17 000 étudiants. Fort de son succès en 2019 avec plus de 5 000 visiteurs et pour la huitième année consécutive, l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur du Campus Cité Descartes ouvrent leurs portes le samedi 29 février 2020 de 9 h 30 à 17 h.

Cette journée permettra d'informer le grand public de l'offre de formation de Bac à Bac+8, riche, variée et complémentaire existante sur un même territoire :

- BTS, DUT ;
- licences générales et professionnelles ;
- ingénieurs ;
- masters, mastères spécialisés®, MBA ;
- doctorat et autres diplômes d'État.

S'adressant aux lycéens, étudiants et parents d'élèves, cet événement bénéficie du soutien de la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Est ainsi que de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

De nombreuses conférences autour de l'apprentissage, des études à l'étranger ou encore de la VAE ainsi qu'un point d'information dédié au doctorat seront proposés.

Établissements participants

- Centre de Formation d'Apprentis (CFA) Descartes (9 h 30-17h).
- Communauté d'universités et établissements Université Paris-Est (9 h 30-17h).
- Compagnons du Devoir et du Tour de France (9 h 30-17h).
- École d'architecture de la ville & des territoires – EAVT (14h à 18h).
- École d'Ingénieurs ESIEE Paris (9 h 30-17 h 30).
- ENSG Géomatique (9 h 30-17h).
- ESO Paris – École supérieure d'Ostéopathie (9 h 30-17h)
- UPEM, Université Paris-Est Marne-

la-Vallée – dont IUT site de Champs et Meaux et l'École d'Urbanisme de Paris (9 h 30-17h).

Accès. RER A : Noisy-Champs sortie n° 3 « Cité Descartes ». Bus : lignes 212, 213 ou 312 et ligne 100 Torcy / Créteil l'Échat. Autoroute A4 : sortie n° 10 « Cité Descartes ». Deux navettes gratuites effectueront un circuit au départ de la gare Noisy-Champs (RER A) vers les établissements de la Cité Descartes toutes les 20 minutes, de 9 h 20 à 17h.

Rens. sur jpo.citedescartes.fr et sur www.facebook.com/jpocitedescartes/

PORTES OUVERTES

29 février 2020

jpo.citedescartes.fr
 jpocitedescartes

**Campus Cité Descartes
 Champs-sur-Marne - Marne-la-Vallée**

Bac à Bac+8

Iconographie : | Bonahou Design/CCP - Conception graphique : Service communication / UPEM

Une journée grand public de découverte de l'offre de formation.



GRAND PARIS SEINE & OISE

Un budget maîtrisé pour l'avenir

Approuvé à une nette majorité, le budget 2020 de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise respecte les trois engagements du mandat sur le plan financier : contrôler les dépenses de fonctionnement, maintenir la stabilité fiscale et poursuivre les investissements engagés en faveur des grands projets structurants. En raison des élections municipales programmées les 15 et 22 mars prochains puis du renouvellement du conseil communautaire, le vote du budget, le dernier de la mandature, a été avancé cette année au début du mois de février. À l'occasion de ce temps fort de la vie politique, les élus ont confirmé leur confiance envers l'exécutif de GPS&O en adoptant le budget (78 voix pour, 13 contre et 27 abstentions).

Les dépenses de fonctionnement maîtrisées

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, une baisse de l'ordre d'1,04 % est

prévue en 2020, en euros constants. C'est le fruit d'efforts consentis dans de nombreux domaines, tels que la performance énergétique ou le renouvellement des installations d'éclairage public plus économes... Cette gestion rigoureuse permet à Grand Paris Seine & Oise de se maintenir parmi les bons élèves en matière de dépenses de fonctionnement. En 2018, elles s'élevaient à 617,40 € par habitant contre 674 €/habitant dans la moyenne de la strate.

La fiscalité des ménages maintenue à niveau constant

L'engagement pris au début de la mandature, de ne pas augmenter la pression fiscale est tenu. Comme annoncé en 2016, la fiscalité « ménages » appliquée à la seule perception de la taxe d'habitation est maintenue au même niveau depuis 5 ans, à savoir 7,62 %. À noter que cette année, l'impact de la réforme de la taxe d'habitation est globalement neutre.

Quant à la Cotisation foncière des entreprises (CFE), elle est confirmée à 25,7 % comme c'est le cas depuis 2017. Cette stabilité des taux s'applique également à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Plus de 75 M€ pour poursuivre les investissements

2020 étant une année de transition politique, le budget ne comporte pas de nouveaux investissements majeurs mais garantit la continuité des projets structurants. Malgré un contexte financier contraint et un faible niveau d'autofinancement (3 M€), 75,07 M€ y seront consacrés en 2020, un niveau ambitieux pour réaliser les grands projets du territoire.

Ces investissements sont fléchés vers 3 grandes familles :

- Animer et développer les grands réseaux pour valoriser les ressources
Déclinaisons opérationnelles du Plan Climat Air Énergie Territorial (élaboration du schéma multi-énergie, extension de réseaux de chaleur, parc solaire, réseau dédié à la rénovation énergétique du bâti) ; amélioration de la prévention des déchets et de la collecte des ordures ménagères ; renforcement, réhabilitation, renouvellement ou extension des réseaux d'eau et d'assainissement ; prévention des risques inondations et ruissellement.
- Développer les mobilités multimodales : ce chapitre concerne principalement l'organisation de l'intermodalité autour des gares. Une enveloppe de 7,40 M€ est prévue en 2020 pour les 9 pôles Éole, avec le soutien du Département et de l'État, pour laquelle des gares « classiques » bénéficient aussi de fonds communautaires. Le pôle de Rosny-sur-Seine doit être livré au 1^{er} trimestre 2020



D. R.

La passerelle Mantes-la-Jolie - Limay dédiée aux mobilités douces... franchit la Seine.

(220 000 €) alors que celui de Juziers sera en travaux de mars à septembre 2020 (681 000 €).

Quant à la création de 77 hubs multiservices à l'horizon 2024 qui ont notamment vocation à favoriser un rabattement efficace vers les pôles gares Éole, 3 ont été inaugurés en 2019. 15 autres doivent voir le jour en 2020 (228 000 € auxquels s'ajoutent 150 000 € pour une plateforme numérique subventionnés par le Département). Les autres actions : amélioration des mobilités et fluidité de circulation ; étude pour le Transport en commun en site propre du Mantois... ; favoriser le stationnement facteur d'intermodalité aux abords de gares mais aussi d'accessibilité pour les commerces et services des centres-villes ; renforcement des axes et ouvrages structurants (dédoublage de la sortie 13 de l'A13 dans l'Ouest Mantois ; passerelles dédiées aux mobilités douces Mantes-la-Jolie / Limay et Poissy / Carrières-sous-Poissy) ; extension du réseau de pistes cyclables ; poursuite des travaux de voirie ; renforcement du réseau de bornes de recharge électrique.

• Promouvoir l'attractivité économique, la solidarité et l'équilibre du territoire : conforter la solidarité entre toutes les communes ; renforcer la cohésion du territoire (renouvellement urbain, cohésion sociale) ; favoriser le développement économique (soutien aux filières, à l'innovation et à l'enseignement supérieur ; prix de l'Entrepreneur ; délégation de service public pour exploiter, gérer et commercialiser l'immobilier d'entreprise ; ouverture d'un incubateur à Mantes-la-Jolie ; renforcement des parcs d'activité à Limay, Gargenville, Les Mureaux et Bures-Morainvilliers ; soutien à l'emploi notamment via les Missions locales ; protection et renforcement de l'attractivité des centres-villes) ; développer la qualité de vie (culture, sport avec notamment la possible mise en conformité du stade nautique pour devenir centre de préparation

pour les JO 2024, tourisme avec la naissance de l'Office de tourisme intercommunal).

Grand Paris Seine & Oise

Grand Paris Seine & Oise, une collectivité issue de la fusion de 6 intercommunalités du nord des Yvelines, a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle s'étend sur une superficie de 500 km² et réunit plus de 405 000 habitants répartis dans 73 communes. À ce titre, elle se positionne comme la plus grande communauté urbaine de France, une envergure qui lui permet de se placer au 13^e rang des Établissements publics de coopération intercommunale au plan national.

Les communes : Achères, Andrésy, Arnouville-lès-Mantes, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Boinville-en-Mantois, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Conflans-Sainte-Honorine, Drocourt, Ecqueville, Épône, Évecquemont, Favrieux, Flacourt, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Hargeville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, La Falaise, Lainville-en-Vexin, Le Tertre-Saint-Denis, Les Alluets-le-Roi, Les Mureaux, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Médan, Méricourt, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Orgeval, Perdreauxville, Poissy, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Vert, Villennes-sur-Seine.

MANTES-LA-JOLIE

BoutikLab



BoutikLab est un dispositif inédit, mis en place par BGE Yvelines, initié à Mantes-la-Jolie en partenariat avec la Ville et le soutien de la Communauté urbaine GPS&O.

Vous avez un projet de commerce ? Vous souhaitez le tester et le confronter à la réalité ? Vous avez besoin de mieux vous préparer à devenir chef d'entreprise commerçant ? BGE Yvelines peut vous y aider avec sa BoutikLab, nouveau concept qui vous permettra :

- de tester votre projet de commerce (inédit, original... ou plus classique) en situation commerciale réelle à Mantes-la-Jolie ;
 - dans un cadre légal et sécurisé, avant sa création juridique ;
 - dans un local mis à disposition par la commune et entièrement équipé.
- Vous bénéficierez dans ce cadre :
- d'un appui coaching individualisé dans la boutique ;
 - d'un accompagnement global jusqu'à la création ;
 - d'un programme complet de formations (gestion, marketing, etc.).

L'antenne BGE située à Mantes-la-Jolie se trouve Espace Paul Bert, Place Paul Bert.

Vous souhaitez plus de renseignements ? N'hésitez pas à contacter BoutikLab au 01 30 91 32 32 ou à accueil@bge78.fr.

Rens. sur <https://bit.ly/354OHx1>

RIS-ORANGIS

Agriculture urbaine à l'appel

L'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et la ville de Ris-Orangis souhaitent encourager sur leur territoire le développement d'une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement, et dont les productions seront tournées vers le public local.

C'est pourquoi Grand Paris Sud propose à la location 7 ha de terres ainsi qu'un hangar agricole, pour l'installation d'un ou plusieurs agriculteurs, sur le site de l'Aunette, situé à Ris-Orangis. Un appel à manifestation d'intérêt est ouvert, et les candidats ont jusqu'au 17 avril 2020 pour déposer leur dossier auprès de la Safer. Moissy-Cramayel a montré la voie avec une ferme urbaine agréable et fonctionnelle. Située en lisière de l'écoquartier « L'arboretum de Chanteloup », sur une superficie totale de 2,6 hectares, elle compte 5 000 m² plantés de légumes. 570 m² sont dédiés aux serres tunnels (tomates, concombres, persil, poivrons, courgettes, aubergines, ciboulette...), 3 230 m² aux cultures en plein champ (pommes de terre, laitues, betteraves, potimarrons, courgettes, sucres du Berry, pâtisseries, butternuts...) et 1 200 m² aux engrais verts mellifères

(butinés par les abeilles). Ces légumes, cultivés sans pesticides sur une parcelle en cours de conversion à l'agriculture biologique, approvisionnent déjà les assiettes des 1 800 élèves des écoles primaires de la ville mangeant à la cantine. Grand Paris Sud, engagée dans une démarche solidaire de soutien aux initiatives locales à travers son Plan Climat, accompagne les initiatives des communes. L'agglomération a souhaité s'investir, à Moissy-Cramayel, en participant à la mise en œuvre du projet. Elle a mené des études sur les sols pour dresser l'état des terres et définir les légumes à privilégier. Grand Paris Sud et la ville ont lancé une réflexion commune sur la question de l'approvisionnement en eau de la ferme urbaine, par la création d'un forage et/ou la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales des bâtiments périphériques.

La ferme urbaine de Ris-Orangis

La commune de Ris-Orangis consacre 13 hectares à son projet d'agriculture urbaine. Aussi, la commune lance un appel à candidatures aux agriculteurs souhaitant s'installer sur le site de l'Aunette. Une volonté de produire une agri-

culture bio, en circuit court, au bénéfice, notamment, des consommateurs rissois. Une parcelle de 4,5 hectares sera destinée à une activité de production maraîchère bio, une deuxième zone serait présentée pour accueillir des arbres fruitiers, de l'écopâturage ou une activité liée à l'apiculture. Les derniers 4,7 hectares seront consacrés à l'arboriculture.

Pour plus de détails et connaître les modalités de candidature, téléchargez l'appel à manifestation d'intérêt sur http://www.saferidf.fr/website/appel_a_manifestation_d_interet_&960&50.html. Contact: Julie Veysseyre à julie.veysseyre@safer-idf.com ou au 0633473598.

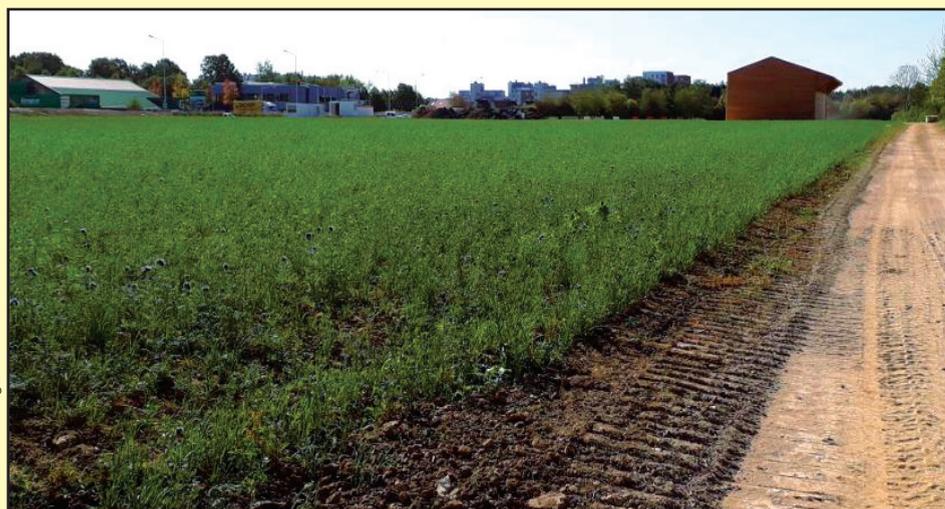
L'environnement urbain

La commune de Ris-Orangis (27 300 habitants), sur laquelle est développé le projet d'agriculture urbaine, défend un modèle d'urbanisation maîtrisée, et souhaite conserver des espaces ouverts.

Depuis 1995, la ville de Ris-Orangis fait figure d'exemplarité sur le plan du développement de jardins familiaux. Avec 6 hectares dédiés aux jardins familiaux qui bénéficient à 250 familles rissoises, la commune est l'une des mieux dotées de France par habitant.

Grand Paris Sud et la ville associent leurs compétences dans le but d'aménager des terres cultivables en agriculture biologique et d'optimiser les conditions de succès des candidats à l'installation (préparation du sol, forage, réseaux, hangar agricole...).

Ce projet est soutenu dans le cadre de l'appel à projet Territoire à énergie positive pour la Croissance verte.

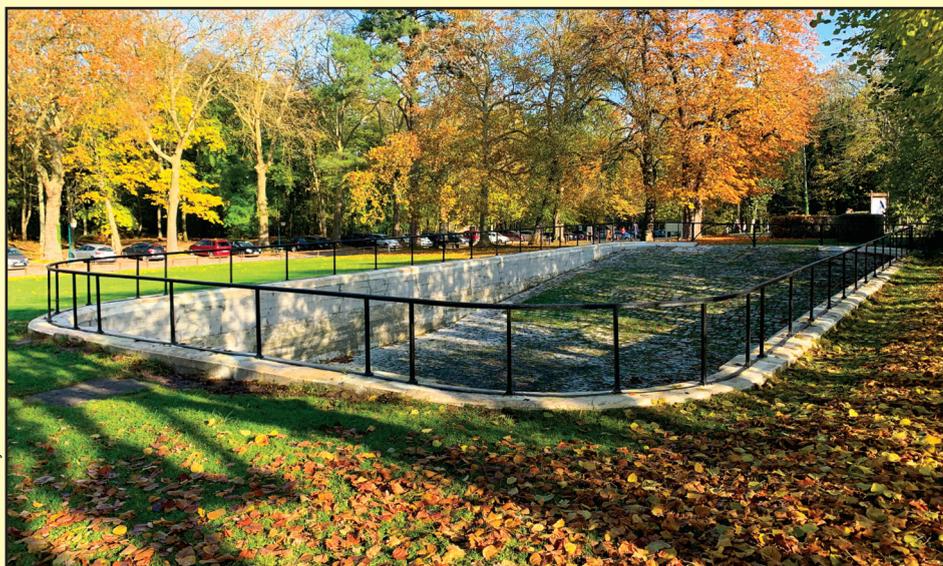


Ville de Ris-Orangis

Une volonté de produire une agriculture bio, en circuit court, au bénéfice, notamment, des consommateurs rissois.

MENNECY

L'abreuvoir du parc



Ville de MenneCY

Ce bel ouvrage a fait l'objet de travaux de restauration, réalisés par une entreprise locale.

Le bel abreuvoir à chevaux, déjà signalé dans un document datant de 1613, constitue l'élément intact le plus ancien du Parc de Villeroy à MenneCY. Sa grande dimension permet d'imaginer le nombre d'animaux qui y étaient conduits pour y être abreuvés ou lavés, avec les carrosses attelés. Au XVI^e siècle, d'importantes écuries étaient situées à ses abords.

Ce bel ouvrage a fait récemment l'objet de travaux de restauration, réalisés par l'entreprise locale « J. Richard » spécialisée dans la restauration du patrimoine ancien et des monuments historiques.

Les opérations de nettoyage des parties en grès ont été réalisées par microsablage, avec réfection des couronnements en pierre, ainsi que le décapage et la remise en jeu des garde-corps et ouvrants, puis le rejointoiement des pavés au mortier de chaux.

- Coût des travaux : 30 000 €.
- Financement CCVE via le fond de concours Tourisme pour le petit patrimoine : 6 000 €.

La commune de MenneCY est bordée par l'Essonne, sa vallée et ses nom-

breux marais classés Espaces naturels sensibles. Jusqu'en 1970 MenneCY fut un gros bourg avec des maisons de « caractère » ceinturant son église du XIII^e siècle, s'enorgueillissant de son passé historique lié aux Ducs de Villeroy et à sa manufacture de porcelaine. Le Parc de Villeroy, d'une superficie de 108 hectares, est caractérisé par de grandes allées d'arbres comme l'allée des Hêtres pourpres, l'allée des Platanes et l'allée des Séquoias géants. Cette dernière a la particularité d'être labellisée « arbres remarquables de France » depuis 2001. Les séquoiadendrons géants du parc représentent un ensemble quasiment unique en Europe : une allée de 800 mètres de long composée de 134 arbres âgés d'environ 140 ans et s'élevant à plus de 30 mètres de hauteur. Le château Renaissance, en forme de U et entouré de douves est achevé en 1560. Les propriétaires successifs de ce site en firent un lieu d'habitation, de promenade et de loisirs. Le château sera détruit peu après la Révolution française. Aujourd'hui le parc est communal et offre un espace de promenade apprécié.

BURES-SUR-YVETTE

Préservation de la biodiversité

L'association JardinàBY développe des espaces de vie collective en harmonie avec la nature. Pour cela, elle met en place un enseignement pour un jardinage écologique et solidaire en son Centre de formation, situé dans la nouvelle Maison de l'Écologie et de la Transition de Bures-sur-Yvette. Le 29 février 2020 à 17h, différents modules et intervenants vont présenter des aspects théoriques et la partie pratique de l'enseignement va avoir lieu dans les jardins partagés collectifs de JardinàBY déjà opérationnels.

Pour JardinàBY, il s'agit de lancer un projet « Écosystème Faune-Flore » afin de protéger les chenilles, papillons, oiseaux et autres animaux des jardins. Les plantes indigènes sont essentielles en raison de la coévolution des plantes et des animaux. En effet, les chenilles de la plupart des espèces de papillons ne peuvent manger que ces plantes. Alors que les jardineriers vendent principalement des plantes exotiques, le projet « Écosystème Faune-Flore » veut assurer la promotion de la remise en culture des plantes indigènes dans les espaces publics et les jardins privés pour préserver la biodiversité dans notre région.

La municipalité de Bures-sur-Yvette s'associe à cette action en entamant une réflexion avec JardinàBY pour l'utilisation de plantes indigènes dans les jardinières et plates-bandes municipales. Cette démarche sera étendue dans les environs, avec d'ores et déjà l'adhésion à JardinàBY de la MJC Jacques Tati d'Orsay et d'un représentant du Jardin partagé médiéval de Gometz-le-Châtel.

Rens. sur <http://jardinaby.free.fr> et à jardinaby@free.fr.

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Conception et réalisation de la ligne 15 Ouest

La Société du Grand Paris a envoyé à la publication, le 4 février dernier, l'AAPC relatif à la procédure de dialogue compétitif pour le premier marché de conception-réalisation de la ligne 15 Ouest qui couvre l'ensemble du tronçon sud de cette ligne entre Pont de Sèvres et La Défense.

Ce marché comprend une tranche « ferme » pour la conception et la réalisation des gares de Saint-Cloud, Rueil-Suresnes Mont-Valérien, Nanterre La Boule et Nanterre-La-Folie mais aussi pour environ 10 kilomètres de tunnel, 11 ouvrages de service et un ouvrage d'entonnement.

Une tranche « optionnelle » est également prévue dans ce marché pour la gare de La Défense, les tunnels de part et d'autre de cette gare sur un linéaire total d'environ 4 kilomètres ainsi que 6 ouvrages de service.

L'emplacement de la future gare de La Défense identifié

L'emplacement de la gare de La Défense qui est retenu dans cette tranche « optionnelle » du marché de conception-réalisation est situé sous la RN1013 entre le secteur de la Rose de Cherbourg à Puteaux et la dalle du secteur de La Défense.

Cette tranche « optionnelle » sera notifiée après obtention de la modification de la déclaration d'utilité publique (DUP) de la ligne 15 Ouest initialement accordée en novembre 2016, qui est nécessaire pour tenir compte de ce nouvel emplacement de la gare. Le dossier de demande de modification de la DUP sera déposé par la Société du Grand Paris au cours du 2^e trimestre 2020.

L'instruction sera menée sous l'égide des services de l'État parallèlement à

la procédure de dialogue compétitif et comprendra notamment une enquête prévue début 2021.

« La publication de cet appel à candidatures est une étape décisive dans la réalisation du tronçon le plus chargé en trafic du Grand Paris Express. Les entreprises peuvent désormais s'organiser et se regrouper pour se déclarer candidates et concourir dans le cadre du dialogue compétitif qui sera lancé. Conformément à nos engagements, les collectivités sont actuellement associées à la définition du programme technique et fonctionnel des différents marchés », a commenté Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

La ligne 15 Ouest complétera la desserte du pôle économique de l'Ouest parisien, notamment La Défense, et le mettra en réseau avec les autres territoires stratégiques du Grand Paris, tout en développant l'offre de transport pour les mobilités quotidiennes des Franciliens. Ainsi, plus de 800 000 habitants bénéficieront de nouvelles possibilités de transport. La ligne 15 Ouest désaturera les lignes qui desservent l'ouest de la capitale, notamment le RER A, le RER E Éole, la ligne 1 du métro, les lignes

La mise en service de l'ensemble de la ligne 15 Ouest est prévue à l'horizon 2030, conformément à la feuille de route fixée par le Premier ministre en 2018. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 11 mars 2020. Le marché devrait être notifié au 2^e trimestre 2022.

L'avis d'appel public à la concurrence « Marché de conception-réalisation relatif à la partie sud de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express » peut être consulté sur www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entre

prise.EntrepriseDemandeTelechargementDce&refConsultation=520719&orgAcronyme=s2d

Les autres marchés

Le prochain marché en conception-réalisation qui fera l'objet d'une publication concerne la ligne 15 Est; il est relatif à la section allant de Champigny-Centre (y compris les ouvrages d'interopérabilité) à l'ouvrage de service situé sur la commune de Bobigny et comprendra donc les gares de Bobigny Pablo-Picasso, Pont de Bondy, Bondy, Rosny-Bois-Perrier, Val-de-Fontenay, Nogent-Le-Perreux et Champigny-Centre. La publication de l'AAPC de ce marché est prévue avant l'été 2020 pour une notification prévisionnelle au 4^e trimestre 2022. Les deux marchés restant (l'un pour la ligne 15 Ouest, l'autre pour la ligne 15 Est) feront l'objet de publications par la suite.

À propos de la Société du Grand Paris
La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

BAGNOLET

Derniers mois pour l'Opah des Coutures

Est Ensemble pilote depuis 2015 une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (Opah) dans le quartier des Coutures à Bagnolet. Les propriétaires concernés ont encore quelques mois pour faire une demande de subvention.

L'Opah a pour but d'aider les propriétaires du quartier des Coutures à Bagnolet à réhabiliter ou améliorer leur logement ou leur immeuble. Grâce à ce dispositif, les propriétaires des immeubles de plus de 15 ans et situés dans le périmètre de l'Opah peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et administratif gratuit, ainsi que d'aides financières, sous certaines conditions, pour le financement de travaux.

Cette opération, pilotée par Est Ensemble en partenariat avec la Ville de Bagnolet et l'Agence nationale de l'habitat, a commencé en septembre 2015 pour une durée de 5 ans et s'inscrit dans le Programme national de Renouvellement des Quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

Bénéficiaire d'aides pour améliorer son logement ou son immeuble

Améliorer la qualité des logements, lutter contre la précarité énergétique et inciter aux travaux d'économies d'énergie, ce dispositif vise à aider les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation dans les immeubles et dans les logements. Cette Opah-RU est animée

par un opérateur, la Soreqa (Société de Requalification des Quartiers anciens) qui est chargée d'accompagner les propriétaires pour définir les programmes de travaux, conseiller sur la gestion des copropriétés si besoin et rechercher les financements des travaux en assurant le

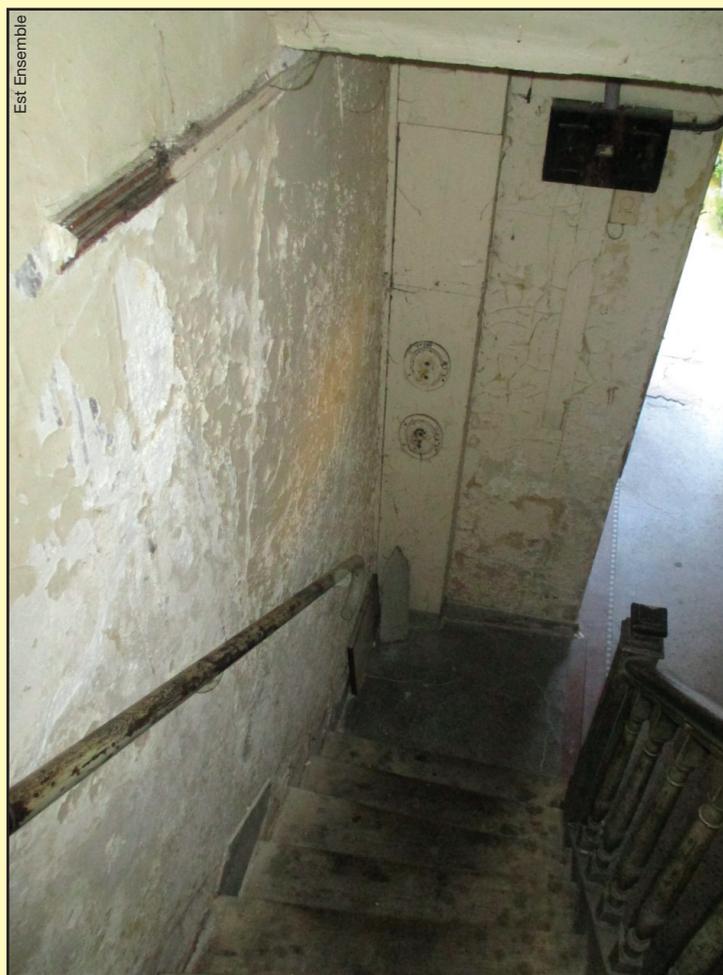
peuvent aussi solliciter l'appui de la Soreqa. Cette opération prend fin en août 2020; ce sont donc les derniers mois pour pouvoir bénéficier des différentes aides et conseils proposés. Elle concerne le périmètre compris entre les rues de la Fraternité, Étienne Marcel, Édouard Vaillant, Jules Ferry, du Lieutenant Thomas et l'avenue de la République. Attention, aucune subvention ne sera accordée pour des travaux réalisés ou entamés avant le dépôt de demande de subvention.

Les objectifs d'une Opah

- la réhabilitation des immeubles repérés comme prioritaires (réhabilitation des parties communes, traitement des logements dégradés et/ou indignes);
- la maîtrise des charges et la lutte contre la « précarité énergétique » (difficulté voire incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement à un coût acceptable);
- le maintien des populations aux ressources modestes dans leur logement;
- l'amélioration du fonctionnement des copropriétés;
- l'incitation au conventionnement des logements locatifs (engagement par le bailleur de

louer son bien à un prix maîtrisé, en échange d'un avantage fiscal).

La Soreqa vous reçoit sur rendez-vous les mercredis matin et vendredis après-midi dans les locaux d'Est Ensemble à Montreuil au 6 rue Lavoisier. Rens. à opahbagnolet@soreqa.fr et au 06 69 94 46 97.



L'Opah a pour but d'aider les propriétaires du quartier des Coutures à Bagnolet à réhabiliter ou améliorer leur logement ou leur immeuble.

montage et suivi des demandes de subventions publiques.

Plus que quelques mois pour faire une demande de subvention

Depuis 2015, 29 immeubles identifiés comme dégradés ont été prioritairement ciblés mais tous les autres propriétaires de logements situés dans le périmètre,

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Première pierre du futur conservatoire

Mercredi 26 février à 17h aura lieu la pose de la première pierre du futur conservatoire de Musique et de Danse du Pré-Saint-Gervais. Une étape importante dans la réalisation de ce nouvel équipement.

Situé à proximité immédiate de l'ancien conservatoire, le nouveau bâtiment de 800 m² comptera pas moins de 9 salles d'enseignement ainsi qu'un auditorium de 200 places.

Pensé pour être plus fonctionnel et modulable, le bâtiment répond également à de fortes exigences environnementales : durabilité des matériaux, choix architecturaux, économies d'énergie ont été des critères primordiaux.

Ce projet lancé en 2018 pour un montant de 4 millions d'€ est financé à parts égales entre Est Ensemble et la Ville du

Pré-Saint-Gervais. Le nouveau bâtiment devrait ouvrir ses portes à l'été 2021.

Enseignement et concerts

Imaginé par le cabinet d'architectes Ivars&Ballet, le futur bâtiment se situera place Anatole France. Le projet prévoit la création d'une circulation entre la place et la rue Émilie Augier, qui redessinera le centre-ville du Pré en facilitant les échanges avec la Maison des associations gervaisiennes et l'école Rosa Parks, également agrandies et réaménagées.

Neuf salles d'enseignement sont prévues (dont un studio de danse et un studio de musiques actuelles), elles permettront d'accueillir dans de bonnes conditions les près de 400 élèves du conservatoire (adultes et enfants).

Le conservatoire abritera un auditorium modulable de 24 à 200 places équipé du

matériel nécessaire à l'accueil de spectacles et de concerts professionnels ou amateurs, l'établissement organisant de nombreuses manifestations publiques tous les ans.

Un chantier respectueux

Le chantier du nouveau conservatoire s'étalera sur 18 mois, jusqu'à l'été 2021. Les travaux ne perturberont pas le fonctionnement de l'actuel conservatoire et les équipes de travaux mettront tout en œuvre pour réduire au maximum les nuisances grâce à plusieurs engagements tels qu'une charte chantier faible nuisance, des horaires aménagés ou une valorisation des déchets de chantier.

Mercredi 26 février à 17h, 10, rue Émile-Augier, au Pré-Saint-Gervais, à l'entrée du chantier, avec une prestation musicale proposée par le conservatoire.



Ville du Pré-Saint-Gervais

Pensé pour être plus fonctionnel et modulable, le bâtiment répond également à de fortes exigences environnementales.



DÉPARTEMENT

Le budget 2020 à l'Assemblée

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni la semaine dernière en salle du Conseil à l'Hôtel du Département. Parmi les points importants à l'ordre du jour, l'adoption du budget.

« La préparation du budget 2020 s'est construite dans un climat de dégradation sociale, de perte de confiance, d'incertitudes et de contraintes financières. Plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Sur le terrain les associations, les bénévoles, les travailleurs sociaux, mesurent combien la précarité s'installe dans le pays », ont d'emblée expliqué les élus.

Après une hausse record du nombre d'allocataires du RSA dans le Département (+ 9,46 % en 2018), la hausse s'est poursuivie en 2019 pour atteindre 42 000 allocataires. Avec la réforme de l'assurance chômage, cela risque d'aggraver une situation déjà alarmante.

« Parallèlement, le budget primitif 2020 est marqué par un niveau de contraintes inédites. Inédit par l'ampleur des baisses de dotations cumulées qui affectent, et durablement, le budget de la collectivité. Inédit par le volume de transferts de charges non compensées. Inédit par les incertitudes institutionnelles et fiscales alors que le Gouvernement prépare une réforme fiscale néfaste et annonce de nouvelles évolutions du paysage institutionnel en Île-de-France. Inédit enfin en raison des coupes sombres que le Gouvernement poursuit dans le budget de l'État, à l'encontre des collectivités et des fonctionnaires », a relevé l'Assemblée.

En 2020, la dette de l'État est de 276,10 M€ et progresse de 36 M€. Cette dette porte sur la DGF si elle était maintenue à son niveau de 2013 (94 M€), la non-compensation intégrale du RSA (156,50 M€), par une nouvelle péréqua-

tion sur les DMTO (+ 9,60 M€), par le transfert non compensé de la gestion du parc informatique des collèges (1 M€), du remboursement en investissement du collège provisoire de Vincennes (12 M€), par le désengagement de l'État au plan numérique et l'aide à l'acquisition d'Ordival (3 M€). À ces 276,10 M€ viennent s'ajouter les 9,10 M€ de perte de participation régionale aux investissements.

Les orientations budgétaires débattues le 16 décembre trouvent leur traduction dans le budget proposé reposant sur quelques grands principes :

- maintenir une politique, sociale et éducative, audacieuse. Totalement dédiées à la promotion des droits de nos concitoyennes et concitoyens, au renforcement des solidarités et des dispositifs originaux permettant notamment de soutenir le pouvoir d'achat des Val-de-Marnais et Val-de-Marnaises ;
- poursuivre la réalisation du programme de création de 500 places supplémentaires en crèches et l'extension du bénéfice de la carte Améthyste à tous les retraités et retraitées ;
- soutenir et accompagner par un haut niveau d'investissement des projets urbains et de développement de transports répondant aux attentes des Val-de-Marnais et Val-de-Marnaises ;
- promouvoir un service public de qualité pour limiter au maximum les effets d'une économie en panne sur la vie quotidienne des habitantes et habitants ;
- maintenir le taux de la TFPB.

Le budget 2020 marque la poursuite des interventions dans tous les domaines d'actions, que ce soit dans le champ des compétences obligatoires ou dans le cadre des politiques volontaristes. Il est donc équilibré en fonctionnement à 1 521,70 M€ et en investissement à 357,9 millions d'€. Dans les grandes

masses, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de + 2,6 %. Les recettes réelles de fonctionnement de 2,3 %. L'épargne brute dégagée est de 103,60 M€. Couvert la dette en Capital (63,59 M€) par l'épargne brute, l'épargne nette ou autofinancement est de 40 M€. À 1 418 M€, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 36 M€ (+ 2,6 %).

Les aides versées directement à la personne représentent 432,40 M€, soit 30 % du total des dépenses. Ces aides directes comprennent les AIS, mais aussi nos dispositifs originaux tels que le remboursement à 50 % de la carte Imagine'R ou l'aide à la demi-pension. Le Département maintiendra par ailleurs ses efforts dans le champ de ses compétences obligatoires, en particulier s'agissant des collèges et de leur fonctionnement, de l'hébergement des personnes âgées et des personnes souffrant de handicap ou de l'aide sociale à l'enfance.

Les dépenses de subventions s'élèveront à 36,1 millions d'€ et en progression de 2,8 %. Le Département demeure un acteur décisif du soutien aux acteurs de proximité dans les champs du social, de la politique de la Ville, du sport ou de la culture, par exemple. Quelques baisses sont toutefois intégrées, pour tenir compte de la réduction du périmètre d'intervention notamment dans le domaine du développement économique. 949,50 M€ sont enfin inscrits au titre :

- des charges à caractère général : 135 M€, + 3,2 %. Cette hausse est notamment liée à une progression des dépenses d'entretien et de réparation. Il s'agit d'accompagner l'entretien et la maintenance du patrimoine ;
- des dépenses de compensation et de péréquation. Le total des prélèvements au titre des péréquations est en forte pro- ►



- ▶ gression + 9,60 M€ (+ 23,5 %) pour atteindre 50,80 M€. Le plus pauvre des départements riches ou plus riche des départements pauvres, le Val-de-Marne est un des grands perdants de l'évolution de la péréquation sur les DMTO ;
 - des dépenses de personnel à 362 M€ représentent 25,53 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses progressent de 1,4 %. Cette hausse recouvre l'impact sur le GVT, de la poursuite de prise en compte des mesures de revalorisation du dispositif parcours professionnels, des avancements, des promotions et des concours, est intégrée la poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP ;
 - des contributions obligatoires (Dotation de fonctionnement aux collèges, BSPP, Stif, FSL) pour 104,60 M€ en évolution de + 1,7 %.
 - les participations et autres charges, pour 284 M€, + 1,5 %, correspondent principalement à l'action sociale en prenant la forme de versements auprès des établissements sociaux et médico-sociaux (tarification). Cette catégorie de dépenses regroupe également les participations en fonctionnement du budget général aux budgets annexes, les participations aux dépenses des établissements publics.
 - les frais financiers estimés à 13 M€ sont en baisse de 8,2 %.
- Les recettes réelles de fonctionnement 1418 M€ progressent de 33,60 M€ (+ 2,3%) avec un gel de la fiscalité. Concernant le produit des DMTO, le marché de l'immobilier a connu en 2019 une forte progression de son activité. Le produit perçu en 2019 est de 338,29 M€ en hausse de 41,20 M€ (+ 13,9 %) par rapport à 2018. En dépit des incertitudes qui entourent de manière constante cette recette, le marché reste cependant dynamique en Île-de-France, il est proposé un montant de 325 M€. La recette de la taxe sur le foncier bâti est proposée à 334,20 M€. En hausse de 1,8 % reposant sur trois déterminants :
- une revalorisation forfaitaire de 1,2 % ;
 - une variation physique des bases + 0,7 % ;

- un taux départemental d'imposition maintenu à 13,75 % (moyenne des départements millionnaires 14,08 %), soit le gel de la fiscalité départementale pour la seconde année consécutive. La DGF n'est plus la variable d'ajustement des dotations de l'État aux collectivités désormais encadrées par l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. À 114 M€, elle est malgré tout en baisse de 672 K€. La CVAE comme la taxe sur les conventions d'assurances (TCA), sont soumises à des évolutions législatives régulières. Il devient compliqué d'en suivre les mouvements et donc de prévoir. Le produit cumulé est de 326,90 M€ et en progression de 5,70 M€.
- S'agissant de l'investissement, son niveau est de 358 M€, contre 335,3 en 2019. Ainsi, les dépenses d'investissement hors dette sont de 294,40 M€ contre 274,50 M€ en 2019. Elles sont financées à 52 % par l'emprunt et 48 % par les fonds propres de la section d'investissement. Les dépenses d'équipement (travaux et matériels) sont prévues pour un montant de 209,50 M€, et progressent de 19,30 M€. Les secteurs de l'enseignement (72 M€), la voirie (55,70 M€), de l'action sociale (25,50 M€) en sont les principaux bénéficiaires. Les subventions d'investissement versées sont de 70 M€ et progressent de 1,4 %. Maintenir un haut niveau d'investissement est donc un enjeu. Crèches, collèges, grands projets structurants liés aux transports et mobilités, engagement dans les PNRU et soutien aux logements, cadre de vie et espaces verts, station de pompage anti-crue, etc., autant de programmes qui prennent une place importante dans les dépenses d'investissement. Les recettes d'investissement (hors épargne brute et emprunt) sont prévues à hauteur de 101,31 M€ (87,80 M€ en 2019). Le besoin de financement par emprunt s'élève donc à 153 M€, dont 18,50 M€ consacré au projet Eiffel.

BUDGET PARTICIPATIF

Projets réalisés à Cachan

La réalisation des 10 projets lauréats du budget participatif 2019 suit son cours. 7 projets sur 10 ont déjà été réalisés avec les jardinières dans le quartier des Lumières... Point commun entre l'oranger du Mexique, la Santolina « petit cyprès », la clématite, le Liseron de Mauritanie, la lavande, les roses trémières et le jasmin d'hiver ? Tous ces végétaux à dominantes arbuscives et vivaces fleurissent le quartier des Lumières depuis ce 10 février ! Quatre jardinières en bois ont été ainsi installées à l'angle de la rue Bel-Air et de l'avenue des Lumières, et deux autres rues de la gare. On peut également profiter des quatre pieds d'arbres devant l'école maternelle Carnot. Le service des espaces verts et les écodélégués du collège Victor Hugo, porteurs du projet, ont travaillé ensemble pour déterminer les lieux et les essences des végétaux.

Trois autres projets en cours

- Cité-Jardins se végétalise : le projet du mur végétal à Cité-Jardins est en finalisation, les travaux suivront prochainement.
- Des mobiliers urbains colorés : les mobiliers urbains qui seront repeints dans le cadre du projet « Des couleurs dans Cachan » sont choisis ! Avec le planning d'intervention en cours d'élaboration, de nouvelles couleurs arriveront bientôt à Cachan.
- Un passage piéton 3D pour bientôt : enfin, des habitants sont allés repérer avec les services de la ville, le lieu idéal pour créer un passage piéton 3D, plus interpellant pour les automobilistes, et donc plus sécuritaire !

Rens. sur budgetparticipatif.ville-cachan.fr

75 - PARIS

CHANGEMENT PATRONYMIQUE

Mme MOYA ALVAREZ Violeta agissant au nom de son enfant mineur TASTET MOYA ALVAREZ Lluç né(e) le 06/03/2019 à PARIS dans le département 75 (France), demeurant 35 Boulevard Sérurier 75019 PARIS 19, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Tastet Moya 136905

BOUILLARD Laura Berthe Huguette né(e) le 27/05/1991 à PARIS dans le département 11ème (France), demeurant 79 Rue Du Temple Hall A / Interphone 0016 / Appartement A36 75003 PARIS 03, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Quillé 137316

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 01/01/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

M.S.KAD BUILDING

Siège social : 1 Square Alice 75014 PARIS 14

Capital : 1.000 €

Activités principales : tous travaux de terrassement, travaux de maçonnerie générale, travaux de bâtiment tous corps d'état, négoce de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus spécifié, achat vente location de biens immobiliers, conseil aux entreprises en architecture et ingénierie, expertise, gestion, communication, informatique, formation ainsi que toute opérations industrielles, commerciales et financière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Durée : 99 ans

Gérance : M. KADRI Safi 1 Square Alice 75014 PARIS 14

Immatriculation au RCS de PARIS 136728

Par acte ssp en date du 28/01/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

M.X

Nom commercial : M SUCRE

Siège social : 62 Rue Du Chemin Vert 75011 PARIS 11

Capital : 5000 €

Activités principales : débit de boissons, restauration à emporter, livraison à domicile

Durée : 99 ans

Gérance : Mme MIN DAN 10 Boulevard De La Villette 75019 PARIS 19

Immatriculation au RCS de PARIS 136732

Par acte ssp en date du 08/02/2020, il a été constitué une SARL à capital variable

Dénomination :

NOUN PARTNERS

Siège social : 178 Rue Du Faubourg Saint Honore 75008 PARIS 08

Capital : Min : 400 €, Souscrit : 4000 €, Max : 1000000 €

Activités principales : conseil en investissements financiers, courtage en assurance.

Durée : 99 ans

Gérance : M. ZIANE Abdelmalek 178 Rue Du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS 08

Immatriculation au RCS de PARIS 136742

Par acte ssp en date du 04/02/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

NEDSOM FINANCIAL SERVICES FRANCE

Siège social : 241 Rue Du Faubourg St Martin 75010 PARIS

Capital : 5000 €

Activités principales : transfert d'argent

Durée : 99 ans

Gérance : M. KHALIF LIBAN 175 Av De La Republique 93800 EPINAY SUR SEINE

Immatriculation au RCS de PARIS 136831

Par acte ssp en date du 30/01/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

SARL CAFÉ DES AMIS

Siège social : 38 Rue Des Haies 75020 PARIS 20

Capital : 1000 €

Activités principales : café-restaurant, plats cuisinés, sandwiches, vente de boissons chaudes et fraîches non alcoolisées, ventes de boissons alcoolisées à table.

Durée : 99 ans

Gérance : Mme PAVEL ALINA RAMONA 6 Rue Christini Chez COLLOMB THIBAUT 75018 PARIS 18

Immatriculation au RCS de PARIS 136858

Par acte ssp en date du 30/01/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

SIA INVEST

Siège social : 100 Boulevard De Grenelle 75015 PARIS 15

Capital : 1000 €

Activités principales : promotion immobilière, maîtrise d'oeuvre moe, maîtrise d'ouvrage moa, assistance à maîtrise d'ouvrage, apporteur d'affaires, expertise technique en construction immobilière, opc ordonnancement pilotage coordination, conseil en immobilier, import, export, activité de holding.

Durée : 99 ans

Gérance : M. BENNANI Salim 100 Boulevard De Grenelle 75015 PARIS 15

Immatriculation au RCS de PARIS 136932

Par acte ssp en date du 01/09/2019, il a été constitué une SARL

Dénomination :

MAX DISTRIBUTION

Siège social : 194 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS 19

Capital : 5000 €

Activités principales : l'achat de serveur informatique, vente avec maintenance, prestations de services, consulting, apporteur d'affaire, location de matériel, imprimerie, référencement internet, matériel optique, prise de rdv, vente de tous produits non réglementés, bâtiment tous corps d'état.

Durée : 99 ans

Gérance : M. BENBETKA FATHY 11 Bld Henri Dunant 95190 GOUSSAINVILLE

Immatriculation au RCS de PARIS 136930

Par acte ssp en date du 25/01/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

DELAFORGE IMMOBILIER

Nom commercial : Mayoufi

Enseigne : DELAFORGE IMMOBILIER

Siège social : 9 Rue Anatole De La Forge 75017 PARIS 17

Capital : 10000 €

Activités principales : en france ou à l'étranger : l'activité de transactions

immobilières et commerciales, gestion de locations, administrations de biens, cession et transmission d'entreprises, et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini. la création, l'acquisition, la prise en gérance libre de tous établissements commerciaux, agences immobilières et autres, la location ou l'achat de tous immeubles pouvant servir de manière quelconque à l'objet social.

Durée : 99 ans

Gérance : Mme AUCLAIR Vanessa 19 Rue Kleber 95100 ARGENTEUIL

Immatriculation au RCS de PARIS 136935

Par acte ssp en date du 01/06/2019, il a été constitué une SARL

Dénomination :

EDDY DECO

Siège social : 194 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS 19

Capital : 10000 €

Activités principales : l'achat de serveur informatique, vente avec maintenance, prestations de services, consulting, apporteur d'affaire, location de matériel, imprimerie, référencement internet, matériel optique, prise de rdv, vente de tous produits non réglementés, travaux tous corps d'états

Durée : 99 ans

Gérance : M. BEN FARROUZ YACINE 8 Allee Maurice Ravel 95190 GOUSSAINVILLE

Immatriculation au RCS de PARIS 136959

Par acte ssp en date du 07/02/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

MY STORY BOX

Siège social : 6 Rue Béatrix Dussane 75015 PARIS 15

Capital : 5000 €

Activités principales : création et commercialisation d'objets de décoration, de mobilier et de jeux pour adultes et enfants.

Durée : 99 ans

Gérance : Mme MAGINEL Charlotte 6 Rue Béatrix Dussane 75015 PARIS 15

Immatriculation au RCS de PARIS 136979

Par acte ssp en date du 31/05/2019, il a été constitué une SARL

Dénomination :

DELPECH

Siège social : 54 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS 11

Capital : 800 €

Activités principales : l'achat, la location et la vente et la gestion de biens immobiliers appartenant à ses associés. toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'objet ci-dessus

Durée : 99 ans

Gérance : M. DELPECH Raoul 54, Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS 11

Immatriculation au RCS de PARIS 137008

Par acte ssp en date du 01/02/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

BHA DISTRANS

Siège social : 26 Rue Damremont 75018 PARIS 18

Capital : 10000 €

Activités principales : transports de marchandises -3t5

Durée : 99 ans

Gérance : M. BEN HASSINE YOUSSEF 73 Rue De General Carre 51100 REIMS

Immatriculation au RCS de PARIS 137044

Par acte ssp en date du 11/12/2019, il a été constitué une SELARL

Dénomination :

AMOUR & BENKHDIM AVOCATS

Siège social : 3 Rue Marguerin 75014 PARIS 14

Capital : 10 euros €

Activités principales : profession d'avocat

Durée : 99 ans

Gérance : Me. BENKHDIM Maya 3 Rue Marguerin 75014 PARIS 14 et Me. AMOUR Amel 1 Allée Des Glycines 94800 VILLEJUIF

Immatriculation au RCS de PARIS 137160

Par acte ssp en date du 07/02/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

BATIPIRAMIT SAS

Siège social : 102 Av Des Champs Elysees 75008 PARIS 08

Capital : 20000 €

Activités principales : bureau d'étude, architecture d'intérieur, extérieur, entreprise générale de bâtiment tous corps d'état, désamiantage, location matériaux, étanchéité, maçonnerie, électricité, démolition, peinture, carrelage, import-export des matériaux de construction.

Durée : 99 ans

Gérance : M. DIMITROV JAROSLAV 70 Rue Cartier Bresson 93500 PANTIN

Immatriculation au RCS de PARIS 137321

Par acte ssp en date du 12/07/2019, il a été constitué une SARL

Dénomination :

DINA BELLI PARIS

Siège social : 36 Rue Meslay 75003 PARIS 03

Capital : 1000 €

Activités principales : prêt-à-porter homme femme, chaussures, accessoires de mode.

Durée : 60 ans

Gérance : M. DIANZENZA-NKOUSSOU Didier Rés L'hermitage 2 Bd John Kennedy 91100 CORBEIL ESSONNES

Immatriculation au RCS de PARIS 137334

Par acte ssp en date du 12/02/2020, il a été constitué une SARL unipersonnelle

Dénomination :

PIC

Siège social : 208 Rue Championnet 75018 PARIS 18

Capital : 8000 €

Activités principales : achat et vente de matériel communication et bâtiment rénovation

Durée : 99 ans

Gérance : M. LIMA CARLOS JOSE 141 Avenue Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS

Immatriculation au RCS de PARIS 137338

Par acte ssp en date du 04/02/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

TAPIS MODERNE

Siège social : 7 Rue Curnonsky 75017 PARIS

Capital : 1000 €

Activités principales : achats et ventes de produits de lingerie

Durée : 99 ans

Gérance : M. AIT CHABANE MOURAD 7 Rue Curnonsky 75017 PARIS 17

Immatriculation au RCS de PARIS 137339

L'OMS TIRE LA SONNETTE D'ALARME**Sur la nocivité
des cigarettes électroniques**

L'Organisation mondiale de la santé alerte sur les dangers de la cigarette électronique sur les cerveaux d'adolescents et les fœtus.

Dangereuses, oui... mais jusqu'à quel point ? A cette question sur la nocivité des cigarettes électroniques, l'OMS a apporté une réponse : « Il n'y a aucun doute que les cigarettes électroniques sont dangereuses pour la santé » assure l'Organisation mondiale de la Santé tout en soulignant qu'« il est trop tôt pour fournir une réponse claire sur l'impact à long terme de leur utilisation ou de l'exposition à celles-ci ». Dans un rapport sur ces cigarettes électroniques qu'elle a rendu public en début de semaine, l'OMS relève en outre qu'il n'y a pas assez de preuves selon lesquelles elles aident les consommateurs de tabac à arrêter de fumer. Les vapoteurs sont même davantage susceptibles de fumer des cigarettes conventionnelles, note-t-elle.

Nocives pour les cerveaux d'adolescents et les fœtus

L'OMS ajoute que les cigarettes électroniques sont nocives tant pour les adeptes du vapotage que pour ceux exposés à leurs fumées, qui peuvent causer des dommages aux fœtus et aux cerveaux des adolescents.

Vapoter accroît en outre les risques de contracter des maladies car-



diaques ou d'être victime de complications pulmonaires, poursuit-elle. L'organisation onusienne exige notamment que leur usage soit solidement encadré avec en particulier une interdiction de les vendre aux jeunes et de s'en servir dans les lieux de travail confinés ainsi que dans les espaces publics.

« Militantisme contre le vapotage »

Le rapport de l'OMS n'a pas laissé indifférents et a suscité la colère de certains experts, à commencer par Peter Hajek, le chef de l'unité de recherche sur la dépendance au tabac à l'Université Queen Mary

de Londres, qui y a vu un « militantisme contre le vapotage » et de nombreuses erreurs.

Ses auteurs « devraient assumer la responsabilité du recours à une désinformation flagrante pour empêcher les fumeurs de passer à une option bien moins risquée », à savoir les cigarettes électroniques, a-t-il estimé.

Dans un rapport publié, le Chirurgien Général des Etats-Unis Jerome Adams, estime également qu'il n'existe pas suffisamment de preuves attestant de l'efficacité des cigarettes électroniques dans la lutte contre le tabagisme

Selon des chercheurs, le nombre réel d'infections par le coronavirus serait largement supérieur au bilan des autorités

Des scientifiques de l'université de Hong Kong mettent en garde quant à une accélération de la propagation du virus. Le nombre de cas pourrait être supérieur à 40 000.



Les gouvernements doivent prendre des mesures « draconiennes » pour restreindre les déplacements de population s'ils veulent endiguer la propagation du virus de Wuhan, ont déclaré des chercheurs hongkongais, qui estiment sur la base de modèles mathématiques que le nombre de cas est supérieur à 40 000.

Ces scientifiques de l'université de Hong Kong (HKU) ont mis en garde quant à une accélération de la propagation du coronavirus, qui a officiellement fait 80 morts en Chine. Au total, 2 744 cas ont officiellement été confirmés dans ce pays, dont celui d'un bébé de 9 mois, alors que le nombre de cas suspects a doublé en l'espace de 24 heures, à près de 6 000.

Mesures importantes et draconiennes »

« Nous devons nous préparer au fait que cette épidémie particulière devienne une épidémie mondiale », a déclaré Gabriel Leung, le chef de cette équipe de chercheurs de la HKU. Ajoutant : « Des mesures importantes et draconiennes pour limiter les mouvements de population doivent être prises, le plus



tôt possible. » Ma Xiaowei, patron de la Commission nationale de la santé (CNS) qui a rang de ministre en Chine, a indiqué dimanche que le nouveau virus avait une période d'incubation pouvant aller jusqu'à deux semaines et que la contagion était possible durant la période d'incubation, c'est-à-dire avant même l'apparition des symptômes. Sur la foi de modèles mathématiques de la propagation du virus, l'équipe de Gabriel Leung a avancé que le nombre réel d'infections était largement supérieur au bilan des autorités, qui ne prend en compte que les cas formellement identifiés.

« Le nombre de cas confirmés présentant des symptômes devait être de l'ordre de 25-26 000 le jour du Nouvel An chinois », samedi, a estimé lundi Gabriel Leung lors

d'une conférence de presse à Hong Kong, en s'appuyant sur des courbes théoriques.

Pic en avril et mai ?

En incluant les personnes qui en sont à la période d'incubation, et qui ne présentent pas encore de symptômes, « le chiffre approchait les 44 000 » à la date de samedi, a-t-il évalué.

Il a ajouté que le nombre d'infections pourrait doubler tous les six jours, pour atteindre un pic en avril et mai dans les zones déjà confrontées à une épidémie, tout en reconnaissant que des mesures efficaces de santé publique pourraient diminuer le rythme de contagion.

L'épicentre de la maladie demeure Wuhan et la province du Hubei. Mais des cas ont aussi été trouvés dans les grandes villes du pays,

comme Pékin, Shanghai, Shenzhen ou Canton. « Nous nous attendons à voir dans ces autres mégapoles des foyers d'épidémie durables », a-t-il avancé. Ces villes étant toutes des nœuds régionaux et internationaux pour le transport, il est « très probable » que le virus se propage plus loin à partir de ces nouveaux foyers, a-t-il dit.

Le virus a d'ores et déjà été détecté dans une dizaine de pays, jusqu'en Amérique du Nord et en Europe, au travers de personnes qui arrivaient de Wuhan.

56 millions de personnes isolées

Dans le but de contenir le virus, le gouvernement chinois a élargi samedi le cordon sanitaire autour de Wuhan, qui englobe désormais près de vingt villes, avec pour conséquence d'isoler une population de 56 millions de personnes.

Gabriel Leung a jugé que ce confinement était « absolument correct » tout en observant que ces mesures « pourraient ne pas être suffisantes pour modifier le cours de l'épidémie dans les autres mégapoles ».

L'équipe de la faculté de médecine de la HKU est un des centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le contrôle des maladies infectieuses.



Le « gène gay » n'existe pas, confirme la plus grande étude ADN jamais réalisée

« Il est de facto impossible de prédire l'orientation sexuelle d'une personne d'après son génome », explique l'un des scientifiques. Mais il existe de « nombreux petits effets génétiques ».

Comme être petit ou grand, ou plus ou moins intelligent, aimer les hommes ou les femmes n'est pas défini par un seul gène, mais par de multiples régions du génome et, comme tout caractère humain complexe, par d'insaisissables facteurs non génétiques.

C'est la conclusion d'une analyse réalisée sur un demi-million de profils ADN par un groupe de chercheurs en Europe et aux Etats-Unis, et dont la publication ce jeudi 29 août par la prestigieuse revue « Science » vise à enterrer l'idée née dans les années 1990 qu'il existe un « gène gay » aussi prévisible que ce qui existe pour la couleur des yeux.

« Il est de facto impossible de



prédire l'orientation sexuelle d'une personne d'après son génome », explique Ben Neale, membre du Broad Institute d'Harvard et du MIT, l'une des nombreuses institutions dont sont issus les auteurs.

« De nombreux petits effets génétiques répartis dans le génome » L'orientation sexuelle a bien une composante génétique, disent les chercheurs, confirmant des études précédentes plus petites, notamment sur des jumeaux. Mais cette composante dépend d'une myriade de gènes. « Il n'y a pas de gène gay unique, mais de nombreux petits effets génétiques répartis dans le

génome », explique Ben Neale. A cela s'ajoute un facteur essentiel : l'environnement dans lequel une personne grandit et vit.

Pour mieux expliquer, les chercheurs comparent l'orientation sexuelle à la taille : l'effet génétique est indiscutable, puisque votre taille est liée à celle de vos parents. Mais la génétique n'explique pas tout : votre nutrition pendant l'enfance aura un impact important. C'est ce que les scientifiques appellent l'environnement.

Idem pour le risque cardiaque : des gènes créent des prédispositions, mais votre style de vie, comme

vosre alimentation, a un rôle plus grand encore.

Influence limitée

La nouvelle analyse statistique a permis de découvrir cinq positions précises sur nos chromosomes, appelées locus, qui apparaissent clairement liées à l'orientation sexuelle, bien qu'ayant chacune une influence « très petite ».

Biologiquement, il se trouve qu'un marqueur est aussi associé à la perte de cheveux, ce qui suggère un lien avec la régulation des hormones sexuelles.

Vraisemblablement, il existe des centaines ou des milliers d'autres marqueurs, que de futures analyses sur de plus grandes banques ADN pourraient un jour découvrir.

« C'est un comportement complexe où la génétique joue un rôle, mais probablement de façon minoritaire. L'effet de l'environnement existe, mais on n'arrive pas à le mesurer exactement », ajoute Fah Sathirapongsasuti, scientifique de 23andme.com, un site de tests ADN qui a contribué à l'étude avec des profils génétiques de clients volontaires.

Le gros de l'analyse a été fait sur des hommes et femmes de la banque britannique UK Biobank, en majorité d'origine européenne, qui avaient répondu à la question : avez-vous déjà eu une relation sexuelle avec une personne du même sexe ?



Complexité

Les auteurs ont conscience de la délicatesse du sujet, et les deux chercheurs ci-dessus ont pris soin de rappeler, lors d'une conférence téléphonique avec des journalistes gays. Désireux d'éviter toute mauvaise interprétation, ils sont allés jusqu'à consulter des associations LGBT sur la façon de communiquer leurs résultats, qu'ils ont résumés sur un site spécial, Geneticsexbehavior.info (en anglais).

L'association américaine Glaad a salué des travaux confirmant qu'« être gay ou lesbienne est une partie naturelle de la vie humaine ». Au début de la génétique, en 1993,

une étude sur 40 familles avait cru identifier un lieu unique, le gène Xq28, définissant l'orientation sexuelle. La nouvelle analyse réfute ce modèle simpliste.

Un chiffre produit par cette étude est susceptible de créer la confusion. Les chercheurs estiment que « 8 à 25% » des différences d'orientation sexuelle dans la population testée sont dues à des variations génétiques. Mais ce chiffre est un concept statistique concernant une population et ne signifie pas que 25% de l'orientation d'une personne dépend de ses gènes.

Un autre résultat remet en cause l'idée que l'orientation sexuelle serait un continuum, selon l'échelle dite de Kinsey, du nom du biologiste américain qui l'a définie en 1948 : de 100% homosexuel à 100% hétérosexuel, en passant par bisexuel.

« Supposer que plus on est attiré par quelqu'un du même sexe, moins on est attiré par l'autre sexe est une simplification excessive », affirment les chercheurs, après avoir comparé les marqueurs génétiques influant sur le nombre de partenaires de chaque sexe.



Les caméras piétons pour les policiers sont-elles inutilisables?

D'après « le Canard enchaîné », les 10 400 caméras piétons censées équiper les policiers fonctionnent peu, et mal. Et ont coûté 2,3 millions d'euros au ministère de l'Intérieur.

C'est Christophe Castaner qui l'avait lui-même annoncé en janvier 2019 au plus fort de la crise des « gilets jaunes ». Les policiers munis d'un lanceur de balle de défense (LBD) « seront, dans la mesure du possible, équipés de caméras piétons ». L'objectif fixé par le ministre de l'Intérieur lors d'une audition à l'Assemblée était louable : « Répondre à la double exigence de transparence et d'exemplarité que nous devons aux Français. » En clair : limiter les bavures et les violences policières. Une expression que l'exécutif rechigne à utiliser même si Emmanuel Macron et Christophe Castaner ont rappelé les policiers à leur devoir d'exemplarité il y a quelques jours.

2,3 millions d'euros

Problème : un an plus tard, au moment où la défiance à l'égard de la police n'a jamais paru si grande, les 10 400 caméras piétons distribuées aux forces de l'ordre sont tout bonnement inutilisables, assure « le Canard enchaîné » ce mercredi 22 janvier. Qui révèle aussi leur coût : 2,3 millions d'euros. En cause, selon une source haut placée citée par l'hebdomadaire satirique : des fixations qui ne tiennent pas, une autonomie trop faible et un angle de vue limité. Résultat, note « le Canard », « les caméras piétons dorment au fond des tiroirs ».





PIERRE SOULAGES S'EXPOSE AU LOUVRE :

Le Noir-Lumière !

Décliner le noir dans toutes ses nuances, jouer avec la lumière, lui redonner toute sa place dans le système des couleurs, en faire une nuance riche, mystérieuse, insaisissable et lumineuse... C'est ce qui ressort lorsqu'on est face à une œuvre de Pierre Soulages. L'artiste a réussi l'énorme pari de rendre au noir la place qui était la sienne dans

le système de la couleur pendant des siècles, voire des millénaires : le noir est une couleur à part entière. Jusqu'au 9 mars 2020, le musée du Louvre rend hommage à Pierre Soulages qui vient de fêter ses 100 ans et qui, depuis 80 ans de recherche et de travail, n'a cessé de creuser les abysses de la couleur noire. Incontestablement, Pierre Soulages est le maître du noir, couleur à laquelle il lui a consacré la presque totalité de son œuvre. Dès les années 1950, la couche

de couleur noire posée sur la toile à la spatule et la ligne tracée au couteau sur cette même couche sont ses deux principaux moyens d'expression. Tout est dans la gestuelle du peintre : le geste détermine la manière dont la matière posée sur la toile devient une forme. À partir de 1975-1980, le noir de ses peintures devient de l'outrenoir. Dans son livre "Noir, histoire d'une couleur", l'historien Michel Pastoureau en parle : « La plupart de ses toiles sont désormais entièrement recouvertes d'un même et unique

noir d'ivoire, travaillé à la brosse et au spalter afin de lui donner une texture qui, selon les éclairages, produit une grande variété d'effets lumineux et de nuances colorées. Il ne s'agit pas du tout de monochromie mais d'une pratique mono-pigmentaire extrêmement subtile, produisant par reflets une infinité d'images lumineuses s'interposant entre le spectateur et la toile. C'est



là un cas unique dans toute l'histoire de la peinture, un cas limite et magnifique, qui n'a rien à voir avec les angoissants Black Squares de l'artiste minimaliste Ad Reinhardt (1913-1967), carrés noirs uniformes sans aucune texture et dépourvus de toute ambition esthétique. »

Dans l'exposition du musée de Louvre, parmi les peintures de très grand format, dont certaines réalisées récemment, on y retrouve ses célèbres polyptiques, les "Outrenoirs"... En déambulant au milieu de ces œuvres on prend réellement

conscience à quel point le noir est une couleur, une couleur à part entière, à la fois matière et lumière. Par son jeu de textures, l'artiste joue avec la lumière et crée ainsi plusieurs nuances de noirs, de gris, de bleus, des nuances quelque fois impossibles à capturer dans une photo. De ce fait, les tableaux de Pierre Soulages sont extrêmement difficiles à photographier, ce qui rend l'œuvre visuellement et matériellement encore plus insaisissable. Et soudain, au milieu de ma visite, je me dis... Mais c'est du "noir lumière" ! Cette idée d'une lumière inséparable du noir qui le reflète me traverse l'esprit avant même de savoir que justement c'est ainsi qu'étaient nommées ces tableaux avant d'être désignés "Outrenoirs". Pierre Soulages s'explique : « pour ne pas les limiter à un phénomène optique, j'ai inventé le mot outrenoir, au-delà du noir, une lumière transmutée

par le noir et, comme outre-Rhin et outre-Manche désignent un autre pays, outrenoir désigne aussi un autre pays, un autre champ mental que celui du simple noir. »

Le noir n'est pas seulement un phénomène visuel, une simple coloration, ni seulement le sujet principal de toute l'œuvre de Pierre Soulages, le noir c'est aussi, et peut-être surtout, une notion, une idée, un univers mental à part entière résumé en un seul mot : l'outrenoir.

Marie Aschehoug-Clauteaux
iotamarie@gmail.com

Ecrivez-nous...

Poésie de l'Ombre...

Larmes d'un repent

« L'être aimé me dit pauvre petit
 « Pauvre petit c'est dur
 « C'est dur d'être entre ces murs.
 « Entre ces murs je paie !
 « Je paie le juste prix !
 « Le juste prix de ma... Faute ?
 « Ma faute qui fut sans retour.
 « Sans retour pour ceux qui souffrent.
 « Qui souffrent par mes faits...
 « Mes faits qui sont larmes...
 « Les larmes de ces pauvres petits !
 « Le temps d'un regret. »

André Idée K.
 Bapaume

Cher André,

Quel poème, tout simple et si vrai ! Vos mots clairs se font pourtant l'écho d'une douleur bien profonde, et ces larmes d'un repent... Que la vie vous donne la force de vous pardonner afin d'avancer. C'est bien parce que le monde est fait de larmes et de regrets que l'humanité a pu se remettre en question afin d'avancer, afin de se reconstruire et de se renouveler...

Nous sommes auprès de vos mots, auprès de vous.

Bien amicalement,

Marie Aschehoug-Clauteaux
 iotamarie@gmail.com

Ecrire à l'Ombre...

Mes chers amis,
 La solidarité s'inscrit dans un temps à part, le temps du tout possible, le temps de soi vers l'autre. Le temps de l'Autre. L'autre, celui qu'on oublie dans

le tracés de nos soucis quotidiens... N'oublions jamais que L'itinérant ce sont ces ponts que nous construisons afin que le lien humain, le tissu social, ne se brise pas davantage. Le Courrier des Lecteurs est un espace d'expression... N'hésitez pas à écrire à nos détenus, à nous écrire, à vous écrire. La lutte contre l'exclusion commence toujours par un seul mot : ESPOIR ! (N'oubliez pas d'indiquer votre adresse dans votre courrier ! Une lettre sans espoir de réponse, sans espoir de retour, est une lettre sans espoir tout court...)

Avec toute mon amitié,
 Marie Aschehoug-Clauteaux
 iotamarie@gmail.com

• Farid MAJJAD
 # 1290 Cellule 148 Bât. C
 C.P. de Lille – Annœullin
 59112- Annœullin

• MAMOD
 # 950137 Cellule 093 Div. 1
 Quartier Isolement
 Maison d'Arrêt
 1, Allée de Thuyas
 94261-Fresnes
 - Kaled MILOUDI
 Maison Centrale de Moulins
 B.P. 24
 03401-Yzeure

• Otis MOORE 919893
 Polunsky Unit
 3877 FM 350 S
 Livingston
 Texas 77351
 U.S.A.

• Pikhasso MUMVUDI
 C.D. de Neuvic
 B.P. 01
 24190-Neuvic

PETITES ANNONCES

PELE-MELE

75-1308-5825 - Table de camping pliante acier 4 assises incorporées 90€, télécommande TV universelle 60€. Téléph. fixe/portable 40€. 54 DVD-RW réinscriptible : 1€. 18 cassettes ruban 1h30 : 1€. Autocouiser SEB 9 programmes 80 €. Tél. 06 44 05 25 00

75-1306-5832 - A VENDRE : • Appareil photo Nikon D5100 + objectif 18/270 + flash zoom 195 ISO 100/21° + 2 pellicules de 250 photos. Neuf 1300€ - Vendu 650€. • Climatiseur / Humidificateur 540€ vendu 150€ • 270 cartes postales neuves diverses doubles. Vendu 0,50€ Tél. 06 44 00 36 87

SENTIMENTS À L'OMBRE

68-1316-5851 - Détenu, célib., 58 ans ayant encore 6 ans à faire, ch. F sans distinction d'âge, origine ni religion, pour rompre la solitude, visites possibles plus si affinités.

Ecrire au jrn qui transm.

61-1316-5852 - Franck 52 ans aimant la musique, les timbres, les animaux et les grands poètes tels Pablo Neruda, rech. correspondantes âge indéf. pour garder contact avec l'extérieur, ne rech. pas de relation sentimentale, uniquement amicale.

Ecrire au jrn qui transm.

94-1316-5854 - Détenu rech. correspondante de 30 ans pour rompre solitude.

Ecrire au jrn qui transm.

45-1316-5856 - Détenu ch. F 25/50 ans cheveux longs, j'ai plein de passion et de loisirs (sports et nature). Poli, courtois, franc, romantique, doux aimant les calins.

Ecrire au jrn qui transm.

02-1308-5828 - Cherche F pour correspondance. En prison pour encore 5 ans.

Ecrire au jrn qui transm.

RENCONTRES MARIAGES

76-1316-5853 - HH 49 ans ch. F de 45 ans pour vie à deux, et rompre la solitude + si affinités.

Ecrire au jrn qui transm.

75-1316-5855 - Charles Edouard célib. 54 ans, sur Paris 17e originaire de Nîmes (30), souhaiterait rencontrer sur Paris F 36/50 ans originaire de ce département du sud.

Tél. 06 41 83 96 83 après-midi

71-1310-5850 - Dame, 53 ans, non aventurière, agréable, douce, câline, aimerait rencontrer M. de 55/70 ans idem, aimant le calme, la campagne, les animaux, la pêche, jardiner, bricoleur, pour vie simple à deux. Résidence alternée dans maison de campagne (autour de Chauvaillies / La Clayette 71800)

Ecrire au jrn qui transm.

77-1308-5826 - H 63 ans brun divorcé, non fumeur, proche de la nature, désire partager vie commune entre région parisienne et limousin, avec F douce féminine et tendre pour relation durable.

Tél. 06 72 00 22 32

59-1308-5827 - H 43 ans sympa, ch. amie pour rompre avec ma solitude, sensible souhaite rencontrer personne tolérante 40/950 ans aimants les sorties divers, peinture.

Tél. 06 44 80 11 72

86-1303-5831 - H 70 ans sérieux, sobre, NF, Bonne santé, rencontre dame sérieuse de 55/75 ans, avenir commun pas aventure mais cœur à cœur. Bienvenue léger handicap. et sentiments à l'ombre. Rép. assurée.

Ecrire au jrn qui transm.

92-1295-5825 - H. 57 ans, propriétaire en Bretagne, recherche F. autre région pour refaire ma/notre vie.

Tél. 07 87 72 05 57

75-1284-5802 - Patrice ch. relation amicale avec H de 50 ans pour sorties, dialogues, échanges.

Tél. 07 52 43 18 58

ABONNEMENT

Pour six mois 27 € Pour un an 54 €

Je m'abonne ou J'offre l'abonnement à :

Nom

Prénom

Société

Adresse

Code postal

Ville

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Com'Sol (Itinérant - 3, rue de l'Atlas, 75019 Paris

Je souhaite recevoir une facture justificative

SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS DE LA PAGE 71

• R • R • C • H • K • F • F
 L A V A L L I E R E • O D E
 • H A G I O G R A P H I E S
 H A L E • I L O T I E R • S
 • T A • A T O N E • R E G I
 A L B A T R O S • G I R I E
 • O L E • E S • T E S • T R
 G U E R I R • C E S S E E •
 • K • A D O R A T I O N • R
 S O U T E N U S • E N V I E
 • U N I A T E • P R • O N T
 A M • O U • R E U S S I E S
 • • A N X I E T E • T E L •
 C A P S • O N E R E U S E S
 • D O • T N T • A R C • G A
 H A P P A I • A I R • T A U
 • P L A I S A N T E R E N T
 E T E R N E L S • R E N T E
 • A X E • S I E D • E T • R
 I N I N I • T S A R • A R A
 • T E T I N E • N A S S E S

SOLUTIONS SUDOKU DE LA PAGE 72

1	8	1	4	2	6	7	3	9	5
	7	5	9	3	4	8	1	6	2
	2	6	3	1	5	9	8	7	4
	9	2	7	5	8	1	6	4	3
	6	4	8	9	2	3	5	1	7
	1	3	5	6	7	4	9	2	8
	4	7	6	8	1	5	2	3	9
	3	8	1	4	9	2	7	5	6
	5	9	2	7	3	6	4	8	1

2	2	9	8	4	7	1	3	6	5
	3	5	7	9	6	2	1	4	8
	1	4	6	8	5	3	7	9	2
	4	1	2	7	9	5	8	3	6
	9	6	3	1	8	4	5	2	7
	8	7	5	3	2	6	9	1	4
	6	8	4	5	1	9	2	7	3
	5	2	9	6	3	7	4	8	1
	7	3	1	2	4	8	6	5	9

Mots fléchés

sucrierie d'Orient cravate à boucles	↓	grosse colère sérieux	↓	enferment mesure de Pékin	↓	oiseaux à long bec maisons d'Inuits	↓	chapeau militaire manque	↓	échouer	↓	partie charnue outil de couture	↓
										poème lyrique animal rigoureux			
vies des saints bronze	→												
				policier de pâté astate au labo	→							refuge	
possessif oiseau marin	→		sans énergie voies de fraîcheur	→					administré estomacs de poules	→			
								Jéremiade vase de chimiste	→				
cri de corrida ramener à la santé	→			préposition valeurs morales	→		outils de dessin éventualités	→			un tour abrégé lances	→	
						abandonnée usèrent du fer	→						filets
aidés	→	culte passionné premier numéral	→									mal attiré	
								convoite cocote-rait	→				
chrétien oriental du matin	→						praséodyme existé	→		possèdent décor marbré	→		
		mot de choix crise cérébrale	→	parfaites chargés électriquement	→								
directions de navires	→	grande inquiétude alustant	→						semblable vaqabonder	→			bondiras
				coûteuses matière de miroir	→								
début de gamme avalai d'un coup	→		tolite évitent	→			cintre abris côtiers	→			gallium symbolisé essais	→	
						chansonnette malade et couché	→				croix de Saint Antoine brame	→	
ironisent jamais finis	→												
								revenu régulier grade de judoka	→				
essieu fleuve de Guayane	→			convient deux romain	→				coordination roulement	→		sous mi	
				empereur slave	→						bavard emplumé	→	
embout de biberon	→						engins de pêche	→					

**SOLUTION
DES MOTS FLÉCHÉS
EN PAGE 70**

Jouons au Sudoku

Casse-tête mathématique qui fait fureur à travers le monde depuis 2005. Il faut remplir une grille de 9 colonnes horizontales et 9 colonnes verticales divisées en 9 carrés de 3x3 cases avec les chiffres 1 à 9. Quelques chiffres sont déjà installés dans les cases, il reste à remplir les autres sans répéter le même chiffre dans la même ligne, la même colonne et le même carré.

1

Niveau : moyen

8	1						9	5
7	5		3		8		6	2
2		3	1	5	9	8		4
9		7				6		3
1		5				9		8
4		6	8	1	5	2		9
3	8		4		2		5	6
5	9						8	1

2

Niveau : diabolique

	9		4	7		3	6	5
			9		2	1		
				5			9	2
			7	9				
	6	3			4			
		5	3		6			
6	8		5		9			3
	2		6		7	4		
				4		6		

Solution en page 70